



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8489^e séance

Mardi 26 mars 2019, à 9 h 30

New York

Provisoire

Président : M. Delattre (France)

Membres :

Afrique du Sud	M ^{me} Goolab
Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Safronkov
Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
Indonésie	M. Fachir
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
République dominicaine	M. Trullols Yabra
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Rapport du Secrétaire général sur «application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité (S/2019/251)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 9 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité (S/2019/251)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État Observateur de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, publié sous la cote S/2019/251.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, je vais consacrer mon exposé périodique sur la situation au Moyen-Orient à la présentation du neuvième rapport (S/2019/251) sur l'application de la résolution 2334 (2016), qui porte sur la période allant du 15 décembre 2018 au 15 mars 2019. Avant de faire le point sur les faits nouveaux ayant trait aux dispositions de la résolution, qui sont survenus après la présentation du rapport écrit du Secrétaire général au Conseil, je voudrais parler de la situation sur le terrain au cours des dernières 48 heures.

Le 25 mars, une roquette a été tirée depuis la bande de Gaza, frappant directement une maison dans le centre d'Israël. Sept membres d'une famille, dont

trois enfants, ont été blessés. Dans les 24 heures qui ont suivi, au moins 103 roquettes et obus de mortier ont été tirés de Gaza en direction d'Israël, dont certains ont été interceptés par le système Dôme d'acier, tandis que d'autres ont causé des dégâts matériels à une maison située à Sderot ou touché des zones inhabitées. L'armée de l'air israélienne a effectué 42 frappes qui ont pris pour cible plusieurs endroits à Gaza, tandis que les Forces de défense israéliennes (FDI) et la marine israélienne ont tiré quelque 16 obus en direction de la bande de Gaza. Selon des sources locales, sept Palestiniens ont été blessés à la suite de ces frappes. Plusieurs bâtiments ont été détruits, dont des bureaux du Hamas et des installations de sécurité. Ce matin à 6 heures, heure locale, un calme fragile semblait régner.

Au cours des 10 derniers jours, deux roquettes ont été lancées depuis Gaza contre la région de Tel-Aviv, ce qui représente une très grave escalade. Depuis hier à l'aube, mon équipe et moi-même déployons des efforts intenses en collaboration avec l'Égypte et toutes les parties concernées pour éviter que la situation ne dégénère. Comme je l'ai indiqué à maintes reprises au Conseil de sécurité – et je tiens à le réitérer ici aujourd'hui –, un conflit militaire déclaré à Gaza n'est dans l'intérêt de qui que ce soit.

Un nouveau conflit sera dévastateur pour le peuple palestinien, aura des conséquences pour les Israéliens qui vivent à proximité de la bande de Gaza et aura probablement des répercussions régionales. C'est pourquoi je prie aujourd'hui tous les participants à la présente séance de se joindre à l'ONU pour condamner les tirs aveugles de roquettes qui continuent d'être effectués en direction d'Israël. Ces actes de provocation ne font qu'augmenter considérablement le risque d'escalade et en fin de compte, portent atteinte aux efforts que nous déployons collectivement en faveur des habitants de Gaza et de la réconciliation inter-palestinienne. Nous devons également exhorter toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, car la situation demeure extrêmement tendue.

Pour en revenir au rapport présenté en application de la résolution 2334 (2016), je dois dire d'emblée qu'une fois de plus, Israël n'a pris aucune mesure, conformément au paragraphe 2 de cette résolution, qui exige qu'il « arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ». Depuis la fin de la période considérée dans le rapport, le Gouvernement a annoncé la construction de 840 nouvelles unités de

logement à Ariel. Cette décision a été présentée comme étant une réaction à une attaque survenue le 17 mars.

Les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens se sont également poursuivies en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Depuis le 15 mars, sept autres structures appartenant à des Palestiniens ont été démolies ou saisies par les autorités israéliennes. Ces mesures ont provoqué le déplacement de neuf personnes. Un réservoir d'eau à Sous-siya, trois structures appartenant à des communautés dans le sud d'Hébron et une école élémentaire en cours de construction dans le camp de réfugiés de Choufat, à Jérusalem-Est, font partie des bâtiments détruits.

La résolution 2334 (2016) demande également, dans son paragraphe 6, « que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils ». Cependant, même la courte période qui s'est écoulée depuis le dépôt du rapport écrit, comme l'ont montré les événements récents, a été marquée par une escalade de la violence. À partir des 14 et 15 mars, des milliers de Palestiniens à Gaza ont manifesté en scandant le slogan « Nous voulons vivre ». Ils ont dénoncé les terribles conditions socioéconomiques à Gaza et « les injustices causées par la division des Palestiniens et le fait que le Hamas ait pris Gaza par la force et la violence ». Même si les manifestations ont été généralement non violentes, le personnel de sécurité du Hamas a violemment dispersé les participants et de nombreuses personnes, notamment des femmes, des enfants, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, ont été battues et hospitalisées. Des dizaines de maisons ont été perquisitionnées à la recherche de manifestants. Des observateurs locaux des droits de l'homme ont signalé que plus de 1 000 personnes, y compris des enfants, ont été arrêtées et que nombre d'entre elles auraient été battues. Cette répression a été condamnée par toutes les factions palestiniennes.

Dans l'intervalle, les manifestations à la barrière de Gaza, qui s'étaient calmées pendant quelques jours, ont également repris. Pas moins de 11 engins incendiaires ont été lancés depuis Gaza en direction d'Israël rien que depuis le 15 mars. En réaction, les FDI ont effectué à quatre reprises des bombardements ou des frappes aériennes contre des cibles situées à Gaza, ne faisant aucun blessé. Je ne compte évidemment pas les roquettes tirées durant l'escalade survenue au cours des deux derniers jours.

Les tensions en Cisjordanie occupée se sont également poursuivies. Quatre Palestiniens ont été tués par

les forces de sécurité israéliennes dans plusieurs opérations de sécurité et à l'occasion d'autres incidents, et deux Israéliens, dont un soldat et un civil, ont été tués par des Palestiniens. Le 17 mars, un Palestinien a poignardé un soldat israélien près de la colonie d'Ariel, s'est emparé de son arme et a tiré sur lui et sur un civil israélien, les tuant tous les deux et blessant gravement un autre soldat. Durant les opérations de recherche qui ont suivi, 15 maisons ont été perquisitionnées, un périmètre de sécurité temporaire a été imposé à plusieurs villages et trois membres de la famille du suspect ont été arrêtés. Deux jours plus tard, le suspect a été tué par les forces de sécurité israéliennes dans le village d'Abwein.

Un autre incident s'est produit le 19 mars lorsque des fidèles juifs, accompagnés par les forces de sécurité israéliennes, sont entrés à Naplouse pour visiter la tombe de Joseph – une pratique mensuelle conforme aux accords antérieurs entre les parties. Si les détails des affrontements qui ont suivi restent contestés, deux Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes et au moins 27 autres ont été blessés.

À Bethléem, le 20 mars, un Palestinien de 26 ans a été tué par balle par les forces de sécurité israéliennes et un autre a été blessé alors qu'il conduisait près d'un point de contrôle militaire partiel dans des circonstances litigieuses. Dans le village de Beit Sira, près de Ramallah, un Palestinien a également été blessé par balle près d'un point de contrôle. Les autorités israéliennes ont ouvert des enquêtes sur ces deux incidents.

Le 24 mars, deux gardiens de prison israéliens ont été poignardés par des détenus membres du Hamas dans la prison de Ktziot, dans le sud d'Israël. À la suite de cet incident, 12 détenus auraient été blessés dans des affrontements opposant gardiens et détenus.

Le paragraphe 7 de la résolution 2334 (2016) demande aux parties « de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire ». Malheureusement, les actes et déclarations de cette nature se poursuivent. Le 17 mars, le Hamas et le Jihad islamique palestinien ont salué l'attaque commise près de la colonie d'Ariel et l'ont qualifiée d'« opération héroïque », alors que le Fatah a loué l'agresseur sur les réseaux sociaux, le qualifiant de « martyr héroïque ». Des dirigeants politiques israéliens ont également continué d'appeler à des assassinats ciblés de membres du Hamas et du Jihad islamique palestinien et à l'annexion de la Cisjordanie.

Le paragraphe 4 de la résolution 2334 (2016) réitère les appels du Quatuor pour le Moyen-Orient à « l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États ». Aucune mesure de cette nature n'a été prise au cours de la période considérée.

Pendant ce temps, la situation sur les Lieux saints de Jérusalem reste tendue. Le 17 mars, le tribunal de première instance de Jérusalem a rétabli pour 60 jours la fermeture du bâtiment de Bab el-Rahma – également connu sous le nom de porte de la Miséricorde – au Haram al-Charif/mont du Temple, qui avait été fermé par les autorités israéliennes en 2003 pour des raisons de sécurité. Le fonds islamique – le Waqf – auquel ont fait écho les Ministères palestinien et jordanien des affaires étrangères, maintient que la juridiction des tribunaux israéliens ne s'applique pas à ce lieu saint, qui se trouve sur le territoire occupé depuis 1967, et il a mis en garde contre toute modification du statu quo historique et juridique. Néanmoins, Israël estime que l'établissement d'une mosquée dans la zone de la porte de la Miséricorde constitue une violation du statu quo. Le 20 mars, l'ordonnance du tribunal de première instance de Jérusalem n'avait toujours pas été exécutée. Les prières quotidiennes continuent d'avoir lieu dans la zone de la porte de la Miséricorde, alors que les discussions entre Israël et la Jordanie se poursuivent.

Les derniers jours n'ont pas permis de trouver une solution à la crise de financement provoquée par la décision d'Israël de prélever 6 % des recettes qu'il collecte au nom de l'Autorité palestinienne, et par le refus des dirigeants palestiniens d'accepter le moindre sou tant que le montant total ne leur sera pas versé. Le Gouvernement palestinien a commencé à appliquer de strictes mesures d'austérité, notamment en baissant de 50 % les salaires de plus de la moitié des employés du Gouvernement palestinien, en plafonnant le paiement des salaires, en gelant les promotions, les nominations, les primes ainsi que les achats de propriétés ou de véhicules, et en diminuant de 20 % les dépenses opérationnelles globales, notamment les dépenses relatives aux voyages, à l'hospitalité et au carburant. En outre, l'Autorité palestinienne prévoit d'emprunter à des banques nationales d'ici à juillet. Tout ceci aura de profondes répercussions sur l'économie palestinienne, notamment une baisse du pouvoir d'achat et une nouvelle réduction du taux de croissance du produit intérieur brut en Cisjordanie et à Gaza.

Pour terminer, je vais réitérer certaines observations concernant la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016).

L'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, se poursuit sans relâche. Israël a ainsi décidé d'y faire avancer les projets de construction d'environ 3 000 logements – soit le lot le plus important depuis mai 2018 –, notamment en accordant des permis de construire ou en publiant des appels d'offres, comme indiqué dans le rapport écrit dont est saisi le Conseil. Ce chiffre englobe l'annonce récente concernant la construction de plus de 800 unités de logement dans la colonie d'Ariel. Je rappelle que la création de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international, comme indiqué dans la résolution 2334 (2016), et que ces activités doivent cesser immédiatement et complètement.

La destruction et la saisie de biens palestiniens se sont également poursuivies. La démolition de structures appartenant à des réseaux essentiels d'approvisionnement en eau dans la zone C en Cisjordanie, déjà touchée par des pénuries en la matière, est particulièrement inquiétante, de même que la pression constante exercée sur les Palestiniens en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Israël doit renoncer à ces pratiques et respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international.

Je suis attristé par la violence persistante qui continue de causer des pertes humaines tragiques aux Palestiniens et aux Israéliens. Les récents incidents en Cisjordanie et à Gaza illustrent l'aggravation des tensions dans tout le territoire palestinien occupé et le risque d'une escalade générale du conflit. J'appelle les parties à rejeter la violence et à s'efforcer d'apaiser les tensions. Rien ne saurait justifier le terrorisme, et je demande à tous de se joindre à l'ONU pour le condamner sans équivoque.

Je crains que nous ne soyons une fois de plus confrontés à une escalade extrêmement dangereuse de la violence à Gaza, qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Les deux derniers jours nous ont montré que nous avons frôlé une fois de plus le déclenchement d'une guerre ouverte. Les tirs aveugles de roquettes et de mortiers contre des villes et des villages israéliens violent le droit international et menacent gravement la vie des civils. Le lancement d'engins incendiaires et explosifs vers Israël doit également cesser.

Je reste par ailleurs gravement préoccupé par le nombre de Palestiniens ayant trouvé la mort ou subi des blessures le long de la clôture d'enceinte séparant Israël de Gaza. Les forces de sécurité israéliennes doivent faire preuve de retenue et n'avoir recours à la force meurtrière que si celle-ci est absolument indispensable pour protéger des vies humaines.

Je condamne fermement la campagne d'arrestations et d'actes de violence menée à Gaza contre les manifestants, y compris des femmes et des enfants. Il est particulièrement alarmant que des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme ont été brutalement battus et des domiciles perquisitionnés. La population de Gaza, qui souffre depuis longtemps, a le droit de manifester sans avoir à craindre des représailles, et j'appelle tous les États Membres à s'associer à l'ONU pour condamner ces agissements.

Comme je l'ai souligné à maintes reprises, la situation à Gaza est intenable, et les dernières manifestations confirment la nécessité du retour d'un gouvernement palestinien unifié à Gaza. J'appelle toutes les factions palestiniennes à collaborer sincèrement avec l'Égypte pour appliquer l'accord conclu au Caire en 2017 et mettre fin aux divisions entre Palestiniens. Alors que l'ONU poursuit ses efforts pour désamorcer la situation, il est essentiel de réaliser des progrès sur la voie de la réconciliation et de lever les bouclages de Gaza. J'encourage les États Membres à appuyer ces efforts vitaux.

L'absence de résolution de la crise de financement de l'Autorité palestinienne menace de déstabiliser plus encore une situation déjà explosive. Les deux parties doivent continuer à mettre en œuvre leurs accords bilatéraux et éviter de prendre des mesures unilatérales qui sapent la solution des deux États.

La situation dans la vieille ville de Jérusalem demeure également très préoccupante. J'exhorte toutes les parties à œuvrer à l'apaisement des tensions. J'encourage Israël et la Jordanie à œuvrer de concert pour maintenir le statu quo dans les lieux saints, en notant le rôle particulier et historique qui revient au Royaume hachémite en tant que gardien des lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem.

Enfin, je demeure profondément préoccupé par l'absence de progrès vers la réalisation d'une solution à deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux paramètres internationaux de longue date et aux accords antérieurs. Il n'existe pas de substitut viable

à la solution à deux États. Compte tenu de l'interdépendance des conflits dans la région et des caractéristiques propres au conflit palestino-israélien, dont peuvent se nourrir les discours extrémistes, il demeure indispensable de créer les conditions qui permettront aux parties en présence de reprendre des négociations sérieuses.

Toutefois, ce dont nous avons besoin d'abord et avant tout, ce sont le leadership et la volonté politique nécessaires à la prise de mesures concrètes pour mettre un terme à l'occupation et instaurer une paix durable. Tant que ces conditions ne seront pas réunies, une autre génération d'Israéliens et de Palestiniens sera condamnée à passer sa vie à chercher en vain une paix inatteignable.

Le Président : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

M. Fachir (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé détaillé. Je voudrais également remercier le Secrétariat de son deuxième rapport écrit (S/2019/251) sur l'application de la résolution 2334 (2016). Le rapport montre encore une fois à quel point la réalité est sombre : pas un seul élément de la résolution n'a été mis en œuvre par la Puissance occupante, et rien n'indique qu'elle sera appliquée à l'avenir. Au contraire, la Puissance occupante fait fi ouvertement de la résolution du Conseil.

La commission d'enquête internationale indépendante dresse elle aussi un constat très sombre de la brutalité de la Puissance occupante, notamment l'utilisation de balles réelles tirées à bout portant contre des civils, y compris des enfants, des membres du personnel médical et des personnes handicapées. Il s'agit d'une violation flagrante de la décence humaine, du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Les deux rapports soulèvent trois grandes préoccupations auxquelles nous devons être attentifs.

Premièrement, il existe une tendance claire et inquiétante vers l'annexion effective de la Palestine par la Puissance occupante. Nous avons une longue liste de violations qui ont été commises de manière systématique et flagrante par cette dernière. Il s'agit notamment de la poursuite de la construction de colonies illégales, de la fermeture de la Présence internationale temporaire à Hébron, du non-versement des recettes palestiniennes, des incidents survenus au Haram al-Charif, ainsi que des violences commises par les autorités, les forces

de sécurité et les colons, pour ne citer que quelques exemples. Cela va à l'encontre de tout ce que l'ONU s'efforce de faire depuis 1947. Je voudrais réaffirmer avec la plus grande fermeté que l'Indonésie rejette et condamne ces tentatives.

Deuxièmement, nous devons tous intensifier nos efforts pour améliorer les conditions humanitaires et économiques du peuple palestinien. Cela est d'autant plus urgent compte tenu de la réduction des engagements de certains acteurs en matière de multilatéralisme et d'aide humanitaire. Nous sommes profondément préoccupés par le non-transfert par la Puissance occupante de 139 millions de dollars de recettes fiscales palestiniennes. Il s'agit là d'une confiscation illégitime des biens d'autrui et d'une violation du Protocole de Paris, un traité qu'Israël a signé avec l'Autorité palestinienne. C'est injuste, inique, tout à fait inacceptable et parfaitement illégal.

Nous félicitons le peuple palestinien de sa résilience et de sa détermination à résister à de telles pressions en dépit des terribles crises économique, politique et humanitaire qui le frappent. Nous respectons également pleinement la politique de l'Autorité palestinienne qui consiste à demander un transfert complet ou rien.

Sur une note plus positive, nous saluons les efforts déployés par l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres donateurs, par le biais de divers projets et initiatives, notamment le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza. Pas plus tard que le mois dernier, l'Indonésie s'est également engagée à accroître son appui financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et à construire un projet de dessalement à Gaza.

Troisièmement, tout plan de paix futur doit respecter les paramètres convenus sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU. La solution des deux États est le seul moyen réaliste de parvenir à une paix juste, durable et globale entre les parties.

L'Indonésie continue également d'encourager la Palestine à réaliser son unité nationale. Nous saluons les efforts déployés par l'Égypte et la Russie à l'appui des initiatives de réconciliation nationale.

Il est important de défendre le statu quo dans les lieux saints de Jérusalem. La fermeture par la Puissance occupante, ce mois-ci, de toutes les portes de la mosquée Al-Aqsa, ainsi que de la vieille ville de Jérusalem, est une mesure dangereuse qui a exacerbé les tensions, ce qui était sans doute le but. Ces mesures sont susceptibles

de déstabiliser encore plus une situation déjà complexe et fragile et de déclencher davantage de violence.

L'instabilité en Palestine, en particulier à Jérusalem, aura des répercussions importantes dans la région et au-delà. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de sécurité de suivre de très près l'évolution de la situation afin d'éviter toute escalade du conflit. Le coût pourrait s'avérer très lourd si rien n'est fait à temps.

Je voudrais également dire clairement la position de l'Indonésie concernant l'évolution récente de la situation sur le plateau du Golan. L'Indonésie rejette fermement la décision illégale des États-Unis de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé, car elle constitue une violation grave du droit international, des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 497 (1981), et risque d'aggraver la situation. Cette mesure va attiser les tensions et chambouler les efforts en cours pour instaurer la paix et la stabilité dans la région. Elle donc tout à fait inacceptable. Comme indiqué dans la résolution 497 (1981), la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le Golan syrien occupé est nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international. Aussi voudrais-je réaffirmer la position de principe de l'Indonésie, qui reconnaît le plateau du Golan comme partie intégrante de la République arabe syrienne occupée par Israël en 1967.

Pour terminer, l'Indonésie tient à réaffirmer que la paix au Moyen-Orient ne peut être instaurée que si la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, reste unie sur tous les fronts. Nous ne devons jamais oublier que notre mandat est de sauver des vies humaines et l'humanité.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens pour commencer à remercier M. Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de nous avoir présenté, en cette séance mensuelle, son exposé sur le neuvième rapport du Secrétaire général portant sur l'application de la résolution 2334 (2016) (S/2019/251). L'État du Koweït appuie pleinement ses efforts pour désamorcer la situation et empêcher une nouvelle escalade. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir publié son deuxième rapport écrit, conformément à cette résolution, à la note parue sous la cote S/2017/507 et à la pratique établie pour les questions similaires inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous attendons avec intérêt de recevoir au moins deux rapports écrits par an.

Nous n'avons pas été surpris d'entendre M. Mladenov répéter aujourd'hui la même phrase pour la neuvième fois au cours des 27 mois écoulés depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016), à savoir que, pendant la période considérée, Israël n'a pris aucune mesure pour mettre un terme à ses activités de peuplement dans les Territoires palestiniens occupés. C'est même le contraire qui se produit. Israël, Puissance occupante, continue d'élargir ses politiques visant à annexer à un rythme rapide les terres palestiniennes et à compromettre la solution des deux États.

Les derniers rapports de l'ONU mettent en exergue le fait que la Puissance occupante israélienne projette de développer, agrandir, financer et autoriser des activités de peuplement, y compris s'agissant de la construction de plus de 6000 logements en zone C et à Jérusalem-Est. La communauté internationale doit donc obliger Israël à appliquer la résolution 2334 (2016), qui dispose que les activités israéliennes de peuplement constituent une violation flagrante du droit international et un obstacle à la paix, et qui appelle Israël, Puissance occupante, à arrêter immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le texte souligne également qu'il faut appliquer toutes les autres résolutions internationales pertinentes, notamment les résolutions 465 (1980) et 497 (1981), qui considèrent comme illégales et illégitimes les activités de peuplement israéliennes.

Depuis près d'un mois, nous avons à maintes reprises appelé à tenir des séances pour débattre des décisions unilatérales illégales prises par le Gouvernement israélien, d'abord lorsque Israël a refusé de renouveler le mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron, puis lorsque nous, et l'Indonésie, avons demandé à tenir une séance, le 8 mars, pour examiner les répercussions économiques de la décision israélienne de conserver une partie des recettes fiscales palestiniennes. Comme l'a rappelé M. Mladenov aujourd'hui, il est possible que, au cours des prochaines semaines, nous soyons témoins dans la région d'une nouvelle crise qui résulterait de cette décision, laquelle est contraire aux accords bilatéraux, notamment le Protocole de Paris, et enfreint le droit international et la quatrième Convention de Genève. À cet égard, nous soulignons que l'Autorité palestinienne a le droit absolu d'utiliser ses fonds comme elle l'entend, y compris ceux qui visent à apporter une assistance sociale aux personnes les plus vulnérables et aux familles des martyrs, ainsi qu'aux

familles des milliers de prisonniers politiques détenus dans les prisons de l'occupation.

En ce qui concerne les discours de haine israéliens, les responsables militaires et politiques israéliens poursuivent leurs déclarations provocatrices, en violation flagrante de la résolution 2334 (2016), qui appelle à s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire, lesquels entraînent une augmentation des crimes commis par les colons contre les civils palestiniens et leurs biens, y compris les lieux saints sous la protection des forces de sécurité israélienne, sans le moindre respect pour le caractère sacré de ces sites. J'en veux pour preuve la récente fermeture de la porte de la Miséricorde, à la mosquée Al-Aqsa, ainsi que la fermeture de la mosquée tout entière par la suite, empêchant les fidèles de se rendre sur l'esplanade des Mosquées. En outre, les forces israéliennes ont arrêté plusieurs hauts responsables du Conseil du Waqf à Jérusalem, et ont empêché le directeur du Conseil, qui a 80 ans, de pénétrer dans la mosquée pendant une semaine. Nous condamnons une fois encore toutes ces violations commises par Israël, Puissance occupante, contre les lieux saints chrétiens et musulmans, et en particulier ses tentatives visant à modifier le statut historique et juridique de la mosquée Al-Aqsa et à la morceler dans l'espace et dans le temps.

Nous célébrerons bientôt le premier anniversaire de la Grande Marche du retour, qui coïncidera avec la publication du rapport de la commission internationale indépendante chargée d'enquêter sur les faits survenus durant les mouvements de protestation sur le Territoire palestinien occupé. Le rapport conclut que les soldats israéliens ont commis des violations du droit international et du droit international des droits de l'homme durant ces manifestations. Le rapport souligne également que ces manifestations avaient un caractère civil et des objectifs politiques clairs, et que certaines des violations commises sont constitutives de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Dès la première Marche du retour, et à toutes les séances depuis le 30 mars 2018, nous avons mis en garde contre ce que je viens d'évoquer ainsi que contre l'incapacité du Conseil de sécurité à mettre fin à ces crimes et à la manière dont Israël, Puissance occupante, s'obstine à mener ses politiques et ses pratiques illégales. Nous avons insisté sur la nécessité de faire appliquer la résolution ES-10/20 de l'Assemblée générale, sur la protection des civils palestiniens, aussi longtemps que dureront cette occupation et ce siège illégaux. Cela pourrait

se faire grâce aux options visant à protéger les civils palestiniens qui sont énoncées dans le dernier rapport du Secrétaire général, ainsi qu'en exhortant la communauté internationale à prendre une part dans la protection de ces civils et à élaborer un mécanisme pratique et efficace pour mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale et les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général.

S'agissant maintenant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), il est difficile, pour la communauté internationale, de continuer à appeler à la stabilité dans toute la région du Moyen-Orient, et dans le Territoire palestinien occupé en particulier, sans reconnaître le rôle vital que joue l'UNRWA en fournissant des services essentiels à près de 5 millions de réfugiés palestiniens. À cet égard, nous saluons l'adoption, par les Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique à sa quarante-sixième session, d'une décision portant création d'un fonds visant à assurer un financement pérenne de l'UNRWA, afin de soutenir les réfugiés palestiniens dans le cadre de la Banque islamique de développement. Ce fonds mobilisera des ressources provenant de différents pays et institutions afin d'appuyer les efforts de l'UNRWA en matière d'aide humanitaire, de soins de santé et de services d'éducation pour les réfugiés palestiniens.

Quant à la décision des États-Unis de reconnaître l'annexion du Golan par Israël et son maintien sous sa souveraineté, nous avons suivi les réactions internationales condamnant une annexion de territoire par la force et rejetant les mesures illégales propres à attiser les tensions dans la région. Nous regrettons que les États-Unis aient décidé de reconnaître l'annexion du Golan et la souveraineté israélienne sur la zone. Nous insistons sur le fait que la Syrie a le droit de recouvrer l'intégralité du Golan arabe syrien, conformément aux résolutions de la légitimité internationale. Nous rejetons toute décision propre à perpétuer l'occupation israélienne du Golan arabe syrien ou de tout autre territoire arabe occupé.

Ces cinq dernières décennies, Israël, Puissance occupante, a pris des décisions qui visent à altérer le caractère, le statut juridique et la composition démographique du Golan. Ces tentatives sont illégales, nulles et non avenues. Elles constituent une violation des conventions internationales, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier des résolutions 242 (1967), 338 (1975) et

497 (1981), dans lesquelles le Conseil de sécurité rejette toute annexion de territoire par la force. Israël a qualifié d'historique la décision des États-Unis, et il est le seul État à mépriser et à violer les résolutions de la légitimité internationale.

Pour terminer, nous demandons une nouvelle fois à la communauté internationale d'honorer ses engagements et de prendre les mesures qui s'imposent pour relancer le processus de paix afin de parvenir à la solution des deux États et mettre fin à l'occupation israélienne qui dure depuis 1967, dans la perspective d'instaurer une paix juste, durable et complète, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor.

M. Trullols Yabra (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, nous tenons à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé détaillé sur l'évolution de la situation sur le terrain, fondé sur le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2019/251).

Nous sommes vivement préoccupés par les détails qui nous parviennent sur la détérioration marquée de la situation, ce qui nous fait craindre la tournure dangereuse que prend le conflit israélo-palestinien, sapant systématiquement, et à un moment critique, la perspective d'une paix durable. Comme on n'a cessé de le dire, les mesures unilatérales prises en violation flagrante du droit international, la violence continue, l'incitation et les provocations, les pressions financières et l'absence de réconciliation interne sont, en pleine crise humanitaire majeure, autant d'éléments qui sapent les fondements de cette paix. Entre autres conséquences de l'inaction, considérant, comme on l'a établi, l'interconnexion des conflits au Moyen-Orient, celui-ci étant peut-être le plus emblématique et celui qui dure depuis le plus longtemps, il y a le risque que cela alimente la violence et l'extrémisme dans la région, la déstabilise encore davantage et prolonge les souffrances et le désespoir de millions de personnes.

Conscients des menaces et des défis communs auxquels nous faisons face en termes humanitaires et de sécurité régionale et internationale, il importe de revitaliser nos efforts collectifs et de renforcer le consensus international, comme nous l'avons dit dernièrement, en appuyant le droit international, le multilatéralisme et le règlement pacifique des conflits, et en reconnaissant l'important rôle de médiation des Nations Unies. À cet égard, nous observons avec perplexité la poursuite

de l'extension, au cours du trimestre dernier, des colonies de peuplement sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, avec l'avancement dans les travaux de construction ou avec la proposition ou l'approbation de plans concernant quelque 3000 unités de logement, ainsi que les actions visant à éventuellement légaliser nombre d'avant-postes et de logements, y compris de manière rétroactive, au titre d'une législation visant à appliquer directement une loi externe au territoire occupé, augmentant ainsi les craintes au sujet de plans d'annexion dans l'avenir.

De même que nous condamnons avec force les actes de violence commis ces derniers jours à Gaza par les forces de sécurité du Hamas contre des manifestants, y compris des femmes et des enfants, ainsi que les actes de violence dans tout le Territoire palestinien occupé, notamment l'utilisation continue de la force létale par les forces de sécurité israéliennes et les tirs de roquettes, de mortiers et d'engins incendiaires depuis Gaza vers Israël - notamment ceux d'hier qui ont blessé des enfants -, ainsi que l'utilisation de la force contre le personnel médical dans l'exercice de ses fonctions.

Lors de notre dernière rencontre, nous avons fait part de notre préoccupation au sujet du vide laissé après le retrait de la Présence internationale temporaire à Hébron, du fait du rôle clef qu'elle jouait dans la prévention des conflits et la protection des Palestiniens dans cette zone sensible. Les informations faisant état d'une multiplication des attaques et des actes de harcèlement perpétrés par des colons dans la zone H2 après le retrait de la Présence internationale temporaire, le 1^{er} février, confirment notre préoccupation collective.

Nous continuons d'être préoccupés par la délicate situation humanitaire et économique qui persiste à Gaza, notamment une crise énergétique prononcée, et nous reconnaissons et saluons le travail qu'effectue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour atténuer les souffrances de la population. Le gel récent du versement des recettes fiscales collectées au nom de l'Autorité palestinienne est un élément déstabilisateur supplémentaire qui aggrave encore davantage la situation. Nous demandons aux parties de faire preuve de leadership et de volonté politique, et de s'efforcer en urgence de trouver un règlement pacifique à ce conflit qui s'éternise, par le biais de négociations justes menées sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et des accords et initiatives antérieures, en s'axant sur la solution à deux États et en pensant à leurs populations – Israéliens et

Palestiniens – qui endurent depuis trop longtemps les souffrances causées par ce conflit.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé, qui donne à réfléchir.

Les États-Unis condamnent avec force le tir, hier, de roquettes sur Israël depuis Gaza, qui a blessé sept civils innocents, et nous réaffirmons le droit d'Israël de se défendre. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité qu'Israéliens et Palestiniens œuvrent de concert, avec l'appui de la communauté internationale, pour améliorer les conditions à Gaza et en Cisjordanie. Mais cette violence malintentionnée et insidieuse montre clairement que Hamas et d'autres à Gaza considèrent cette coopération et ce progrès comme contraires à leurs objectifs.

Nous avons tous, autour de cette table, la responsabilité de condamner les tirs de roquettes. Mais il nous faut aussi reconnaître qu'en plus de terroriser les civils israéliens, le Hamas n'arrive pas à répondre aux attentes des Palestiniens de Gaza et qu'il a tout récemment violemment réprimé des manifestants palestiniens. Ces dernières semaines, des milliers de Palestiniens de Gaza sont sortis pour protester contre Hamas et la difficile situation économique et humanitaire à Gaza. En riposte, les forces de sécurité de Hamas ont procédé à de vastes campagnes d'arrestations et usé de violence contre les manifestants, y compris des femmes et des enfants. Des journalistes ont été brutalement battus, et 15 journalistes locaux ont été placés en détention. Selon Amnesty International, « la répression contre la liberté d'expression à Gaza et le recours à la torture ont atteint des niveaux alarmants ».

Nous sommes d'accord que de nombreux facteurs ont contribué à la situation à Gaza, mais la communauté internationale se doit de réagir aux injustices commises par Hamas, telles que les tirs de roquettes vers Israël, le fait d'encourager et de recommander la violence contre des Israéliens innocents, mais aussi la façon dont il traite ses frères et sœurs palestiniens.

Comme le Conseil le sait, le Président Trump a signé hier une proclamation reconnaissant les hauteurs du Golan comme territoire israélien, une décision d'une importance stratégique et sécuritaire cruciale pour l'État d'Israël. Permettre que le plateau du Golan soit contrôlé par des régimes tels que ceux de Syrie et d'Iran reviendrait à fermer les yeux sur les atrocités du régime d'Assad et sur la présence malveillante et déstabilisatrice de

l'Iran dans la région. Le Gouvernement des États-Unis a indiqué clairement qu'aucun accord de paix n'est possible s'il ne répond pas de manière satisfaisante aux besoins d'Israël en matière de sécurité sur les hauteurs du Golan.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de la présente réunion d'information consacrée à l'examen des derniers développements de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et des obstacles à l'instauration d'une paix durable dans cette région. Elle félicite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour la qualité de son exposé, qui appelle de sa part des observations sur le processus de paix et la situation humanitaire à Gaza.

Concernant le processus de paix, la Côte d'Ivoire note avec regret, au regard des derniers développements de l'actualité, que l'espoir de parvenir à une paix durable entre les parties israélienne et palestinienne s'amenuise au fil des épisodes de crise. En effet, les tirs récents de roquettes depuis Gaza vers Tel-Aviv et la riposte israélienne qui a suivi laissent redouter une escalade de la violence, qui pourrait éloigner davantage les perspectives d'une solution définitive au conflit. Devant cette situation alarmante, la Côte d'Ivoire réitère son appel à toutes les parties prenantes à la retenue et au strict respect des résolutions pertinentes de l'ONU et de leurs obligations au regard du droit international.

Mon pays souscrit au consensus international sur la nécessité d'une reprise du processus de paix, cadre approprié pour trouver des solutions mutuellement acceptables aux questions essentielles, telles que le statut de Jérusalem, la levée du blocus sur Gaza et la sécurité des populations palestiniennes à Hébron. La Côte d'Ivoire engage donc tous les protagonistes à s'inscrire résolument dans un dialogue constructif, en les invitant à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de compromettre les efforts que déploie la communauté internationale en vue d'un règlement pacifique de la crise israélo-palestinienne.

Dans cette perspective, la Côte d'Ivoire appuie toutes les actions et initiatives qui pourraient être menées en faveur d'une réconciliation inter-palestinienne, notamment entre le Fatah et le Hamas, afin de permettre à l'Autorité palestinienne d'exercer ses fonctions régaliennes aussi bien à Gaza qu'en Cisjordanie. Enfin, la Côte d'Ivoire tient à rappeler son attachement aussi bien à la sécurité de l'État d'Israël qu'au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination.

Elle réaffirme également son ferme soutien à la solution à deux États, coexistant pacifiquement dans les limites des frontières d'avant 1967.

Relativement à la situation humanitaire, la Côte d'Ivoire reste préoccupée par la crise sans précédent à Gaza, caractérisée par un accès de plus en plus difficile aux soins de santé, d'incessantes pénuries d'eau, une fourniture d'électricité très limitée, ainsi que par une irrégularité dans le paiement des salaires des fonctionnaires. À cela, s'ajoute une conjoncture socioéconomique défavorable, marquée par un taux de chômage s'élevant à plus de 50 % de la population active.

Face à ce sombre tableau, mon pays appelle à nouveau le Conseil à œuvrer, en coordination avec les agences spécialisées des Nations Unies et tous les partenaires, à la recherche de voies et moyens indispensables à la prise en charge des besoins essentiels de plus de 5 millions de personnes en détresse. À cet égard, ma délégation exhorte les partenaires internationaux à se mobiliser davantage en vue d'apporter un soutien financier conséquent à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Il s'agit d'aider cette agence des Nations Unies, qui joue un rôle déterminant dans le dispositif international d'assistance humanitaire, à se procurer les ressources nécessaires pour combler son déficit budgétaire, estimé à plus de 200 millions de dollars américains.

La Côte d'Ivoire se félicite des allocations financières obtenues par les Nations Unies et qui devraient permettre d'accroître la fourniture de carburant nécessaire à l'approvisionnement d'énergie électrique à Gaza, d'une part, et de soutenir les programmes favorisant la création d'environ 15 000 nouveaux emplois temporaires à Gaza, d'autre part. Elle remercie les généreux donateurs, qui contribuent ainsi à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire aussi bien à Gaza que dans les autres territoires palestiniens. C'est le lieu de saluer la mise en place du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, dont les activités sont conjointement menées par le Gouvernement israélien, l'Autorité palestinienne et les Nations Unies, ce qui laisse entrevoir une franche collaboration entre les acteurs clefs du processus de paix et du développement économique et social.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire renouvelle son soutien à M. Nickolay Mladenov et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa mission. Convaincu qu'il ne saurait y avoir de solution militaire aux différentes crises qui agitent le Moyen-Orient, notamment la Palestine, mon pays est d'avis que seul un dialogue

inclusif pourra favoriser de façon durable l'avènement de la paix et de la stabilité dans une région dont les populations aspirent légitimement à la prospérité et au bonheur.

M^{me} Goolab (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, de son exposé sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

L'Afrique du Sud condamne le tir d'une roquette depuis Gaza en direction d'Israël. Ces attaques à la roquette non seulement mettent en danger la vie de civils innocents, mais portent également atteinte à la cause légitime du peuple palestinien. Tout en reconnaissant son droit légitime à la sécurité, nous condamnons l'usage disproportionné de la force par Israël.

Ces incidents récents ne se sont pas produits dans le vide. Le blocus imposé par Israël à Gaza a infligé de graves souffrances aux habitants de Gaza, et l'escalade de la violence ne fera qu'aggraver leur situation déjà catastrophique. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures décisives et urgentes en ce qui concerne la levée du blocus illégal imposé à la bande de Gaza.

Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour saluer le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) (S/2019/251) et exprimer l'espoir que cette pratique d'établissement de rapports se poursuivra à l'avenir. Tout comme nous recevons des rapports sur d'autres questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil, des rapports écrits sur cette question sont essentiels pour permettre au Conseil de sécurité de s'acquitter efficacement de son mandat en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales au Moyen-Orient.

Comme l'indique le Secrétaire général, Israël a poursuivi sans relâche et en toute impunité ses activités d'expansion de colonies de peuplement et de destruction et de saisie de biens dans les territoires occupés. Il importe de réitérer que l'implantation de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, constitue une violation flagrante du droit international.

L'expansion continue des colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé compromet les perspectives d'instaurer la paix à long terme; modifie les faits sur le terrain, ce qui met en péril la solution des deux États en compromettant la possibilité de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant; et va à

l'encontre d'une décision du Conseil. De telles violations flagrantes d'une résolution adoptée par le Conseil de sécurité entraînent généralement des mesures sévères à l'encontre de la partie responsable; toutefois, s'agissant de cette question, le Conseil garde le silence. Si le Conseil ne fait pas respecter ses propres décisions, il perd son efficacité et compromet sa mission fondamentale de maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous appelons à nouveau tous les États Membres de l'ONU à appliquer pleinement les dispositions de la résolution 2334 (2016).

Ma délégation voudrait exprimer ses vives préoccupations face au mépris persistant du processus de paix au Moyen-Orient, lancé depuis longtemps, et aux tentatives de préjuger des questions relatives au statut final, notamment en ce qui concerne les frontières et le statut de Jérusalem, en prenant des mesures unilatérales.

Je tiens à réaffirmer la position de l'Afrique du Sud en faveur d'une solution des deux États. Nous voudrions également souligner qu'en ce qui concerne la paix, la responsabilité première incombe aux Palestiniens et aux Israéliens eux-mêmes. Les paramètres des négociations doivent se fonder sur le cadre international déjà établi, notamment les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor.

Nous sommes préoccupés par le fait que plus de 40 ans après l'adoption de la résolution 242 (1967), qui appelait au retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés après la guerre de 1967, y compris le plateau du Golan syrien, Israël continue d'occuper illégalement le plateau du Golan, violant de ce fait les résolutions du Conseil. Le droit international doit être respecté à cet égard, et par conséquent, nous appelons Israël à respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République arabe syrienne.

Comme l'indique le Secrétaire général, la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter sur les faits survenus durant les mouvements de protestation sur le Territoire palestinien occupé a conclu qu'il y avait des motifs raisonnables de considérer que dans presque tous les cas sur lesquels elle a enquêté, l'utilisation de balles réelles par les forces de sécurité israéliennes contre les manifestants était illégale. Au cours de la période considérée, 183 manifestants, dont 35 enfants, ont été tués et plus de 6 100 personnes ont été blessées par des balles réelles. L'Afrique du Sud condamne fermement cet usage excessif et disproportionné de la force par les forces de sécurité israéliennes

et demande à Israël de s'abstenir d'utiliser indûment des balles réelles face aux manifestations.

Pour terminer, les manifestations en cours à Gaza témoignent de la situation catastrophique et intenable dans laquelle vit le peuple palestinien. À l'occasion du premier anniversaire du début de la Grande Marche du retour, il faut s'attendre à ce que des dizaines de milliers de Palestiniens manifestent contre la poursuite de l'occupation illégale de la Palestine par Israël. À cet égard, nous appelons toutes les parties à veiller à ce que les manifestations restent pacifiques et non violentes.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé très complet et édifiant.

La Pologne condamne fermement le tir d'une roquette effectué hier depuis la bande de Gaza, qui a frappé un immeuble résidentiel dans la région de Sharon, et a fait au moins sept blessés, dont deux enfants. Tout en reconnaissant le droit d'Israël à se défendre, nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter toute escalade qui pourrait donner lieu à une véritable guerre dans la bande de Gaza. Dans ce contexte, les événements survenus hier sur le terrain sont extrêmement préoccupants.

En 2016, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016) réaffirmant ses résolutions antérieures concernant le droit international applicable et les paramètres d'une solution pacifique au conflit israélo-palestinien. Malheureusement, depuis lors, il n'y a pas eu de progrès significatifs sur la voie de la paix en ce qui concerne ce conflit. Au contraire, nous observons des tendances négatives sur le terrain : le retrait de la Présence internationale temporaire à Hébron, la recrudescence des tensions à proximité du mont du Temple et la décision d'Israël concernant les recettes fiscales, sans parler de la question des colonies, ont eu des conséquences négatives et ne font qu'exacerber une situation en matière de sécurité déjà extrêmement instable à Gaza et en Cisjordanie.

Ces faits nouveaux sur le terrain témoignent clairement de la nécessité de poursuivre le processus de désescalade, car le risque d'erreurs d'appréciation augmente de jour en jour, surtout à l'approche du premier anniversaire de la Grande Marche du retour, à la fin de mars.

Nous estimons qu'il faut faire de la reprise de véritables pourparlers de paix une priorité. Nous pensons qu'une solution négociée des deux États et le règlement

de toutes les questions relatives au statut final, y compris celle de Jérusalem, demeurent un moyen réaliste de concrétiser les aspirations légitimes des deux parties et d'instaurer une paix durable. Malheureusement, au fur et à mesure que la situation sur le terrain s'aggrave, la solution des deux États est remise en question. L'intensification récente de la violence, notamment en Cisjordanie, prouve que l'occupation et les conflits qui perdurent risquent de provoquer un sentiment croissant de frustration parmi les citoyens et constituent un terreau fertile pour l'extrémisme.

La situation humanitaire sur le terrain, en particulier dans la bande de Gaza, a continué de se détériorer. Les besoins élémentaires ne sont toujours pas satisfaits et de nombreuses personnes n'ont pas accès aux services de base, notamment les soins de santé. Le fait que des mesures énergiques n'ont toujours pas été mises en place pour permettre le retour du Gouvernement palestinien légitime à Gaza, en dépit des efforts déployés par l'Égypte pour relancer ce processus, contribue à l'aggravation de la crise humanitaire et risque de provoquer une escalade. Des progrès sur la voie de la réconciliation palestinienne contribueraient certainement à améliorer la situation sur le terrain.

Je tiens à souligner que les carences financières critiques de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont également alarmantes, en particulier compte tenu du fait que 80 % de la population de Gaza dépend des services humanitaires fournis par l'Office. À cet égard, je salue la mobilisation des donateurs en 2018, qui a permis d'injecter des fonds supplémentaires au budget de l'Office, ainsi que l'imposition de mesures d'austérité par l'Office sous la direction du Commissaire général, Pierre Krähenbühl.

Il est néanmoins essentiel de poursuivre ces efforts cette année, car l'UNRWA reste un facteur clef de stabilité et de sécurité dans la région. Nous sommes convaincus que l'arrêt des activités importantes de l'UNRWA pourrait susciter l'instabilité et créer un vide qui serait tout à l'avantage des extrémistes.

Malheureusement, les provocations, l'incitation et les déclarations incendiaires se poursuivent dans les deux camps. Selon nous, ces actes constituent une entrave importante à la relance du processus de paix. Je vais être claire. La violence de tous bords doit être prévenue et condamnée, et nous comptons sur l'engagement sincère des deux parties pour parvenir à une solution pacifique et négociée à deux États.

Pour terminer, je réitère que la Pologne appuie pleinement la position européenne de longue date selon laquelle toutes les activités de colonisation sont illégales au regard du droit international. Ces colonies compromettent les perspectives pratiques et l'espoir de paix.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, pour son exposé ainsi que pour le travail que lui et son équipe effectuent. Nous saluons la diffusion d'un rapport écrit du Secrétaire général (S/2019/251), en conformité avec la pratique habituelle du Conseil, basée sur la note parue sous la cote S/2017/507, et nous espérons que cette pratique continuera.

La poursuite de la politique de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est suscite notre plus vive inquiétude. La colonisation, accompagnée de déplacements forcés, d'expulsions et de démolitions, vise également des lieux particulièrement symboliques, comme la vieille ville d'Hébron ou de Jérusalem, et des zones d'importance stratégique pour la perspective d'un État palestinien viable et d'un seul tenant. Nous restons à cet égard très attentifs aux développements à Khan el-Ahmar.

Nous nous opposons fermement à la politique de colonisation et à ses mesures connexes. La colonisation est illégale au regard du droit international. Elle sape la confiance nécessaire à la reprise d'un dialogue et compromet toute chance d'aboutir à une paix juste et durable fondée sur la coexistence de deux États. La politique de colonisation induit également un accroissement des tensions et de la violence entre les colons israéliens et les Palestiniens. Nous condamnons tout recours à la violence, appelons à une désescalade des tensions et à lutter contre l'impunité des auteurs de ces actes de violence.

Le 30 mars marquera le premier anniversaire de la Grande Marche du retour. Tout en reconnaissant le droit d'Israël d'assurer sa sécurité, nous rappelons qu'Israël doit respecter le droit fondamental de manifester pacifiquement et le principe de proportionnalité dans l'emploi de la force. La force létale ne devrait être utilisée qu'en dernier recours. Pour autant, il n'est pas acceptable que les manifestations à Gaza soient détournées par des éléments extrémistes. Elles doivent rester strictement non violentes. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les tirs de roquettes vers le territoire israélien. Nous appelons à nouveau à éviter une escalade, ainsi que M. Mladenov l'a fait avec éloquence.

Nous condamnons également la violence utilisée par les forces de sécurité du Hamas contre les manifestants à Gaza, notamment contre des journalistes, des membres du personnel de la Commission indépendante des droits de l'homme et des défenseurs des droits de l'homme. La répression des manifestations est inacceptable et doit cesser. Le Hamas est tenu de respecter la liberté d'expression et le droit fondamental de manifester pacifiquement.

Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire et à garantir un libre accès aux acteurs humanitaires et un accès inconditionnel aux soins médicaux, y inclus ceux qui ne peuvent être dispensés qu'en dehors de la bande de Gaza. Il est indispensable que la communauté internationale soutienne les efforts de ces acteurs humanitaires. Nous tenons à cet égard à saluer le rôle indispensable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont la Belgique continuera à soutenir le mandat et les efforts sur le terrain.

Ces derniers mois ont été marqués par une série de décisions unilatérales, qui remettent en cause les Accords d'Oslo. La décision d'Israël de ne pas renouveler le mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron a mené à une hausse de la violence à Hébron. La décision d'Israël de suspendre partiellement le transfert de recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne, suivie par la décision de l'Autorité palestinienne de ne plus accepter aucune recette fiscale, à moins que son transfert ne soit intégral, risque d'avoir des effets négatifs, tant sur le plan économique que sur le plan sécuritaire.

Plus que jamais, toutes les parties concernées doivent s'abstenir d'actes unilatéraux qui soient contraires aux accords conclus et au droit international. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et en particulier aux résolutions 242 (1967) et 497 (1981), la Belgique rappelle que l'annexion de territoires occupés par la force est illégale et qu'elle ne reconnaît pas la souveraineté d'Israël sur les territoires occupés par Israël depuis juin 1967, et notamment sur le plateau du Golan.

Je voudrais conclure mon intervention en soulignant une fois de plus qu'il n'y a pas d'autre solution que la solution à deux États, avec des frontières basées sur les lignes du 4 juin 1967 et la ville de Jérusalem comme future capitale de ces deux États, conformément aux paramètres internationalement agréés. La perspective doit être un État palestinien indépendant, démocratique,

d'un seul tenant, souverain et viable vivant en paix aux côtés d'Israël.

Le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil doivent être le fondement de toute initiative diplomatique crédible permettant d'atteindre une paix globale, juste et durable. Le Conseil de sécurité joue un rôle clef en tant que garant de toute solution globale, juste et durable, dans la ligne de ses précédentes résolutions et dans le plein respect du droit international. La Belgique continuera à œuvrer dans cette direction au Conseil de sécurité et conjointement avec ses amis palestiniens et israéliens.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Mladenov de l'exposé détaillé qu'il a présenté ce matin. Nous accueillons avec satisfaction la présentation par écrit du rapport trimestriel (S/2019/251) sur l'application de la résolution 2334 (2016), qui a été demandé au Secrétaire général par un grand nombre de membres du Conseil de sécurité et qui contribue à améliorer la transparence du traitement de cette question délicate.

Nous voudrions aborder trois points spécifiques. Premièrement, nous notons avec préoccupation l'escalade de la violence ces derniers jours et semaines dans une atmosphère très instable, ce qui peut avoir des conséquences imprévisibles. Le Pérou condamne énergiquement les tirs de roquettes et d'engins incendiaires par le Hamas, qui mettent en danger la vie de la population civile israélienne, causent des dégâts matériels et sapent les perspectives d'une solution politique. Nous soulignons également que, conformément au droit international humanitaire, la légitimité de la défense d'Israël dépend de son respect des principes de proportionnalité et de précaution. De même, dans le contexte du premier anniversaire de la Grande Marche du retour, nous appelons toutes les parties prenantes à adopter les mesures qui s'imposent pour prévenir les actes de violence et les pertes en vies humaines.

Nous regrettons que le rapport fasse état une fois de plus d'une intensification des activités de colonisation, des démolitions et des expulsions dans le territoire palestinien occupé, pratiques qui sont contraires au droit international, portent gravement atteinte à l'intégrité territoriale de l'État palestinien et sapent les chances de parvenir à une solution des deux États. Les autorités israéliennes doivent ordonner la cessation immédiate de ces activités, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016).

Nous déplorons également l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, qui est due en partie à ton agressif et conflictuel de diverses déclarations publiques faites par de hauts dirigeants palestiniens et israéliens, ainsi qu'à des mesures telles que la rétention des fonds légitimes de l'Autorité palestinienne. Compte tenu de la situation précaire qui prévaut à l'heure actuelle, nous estimons que le Conseil doit exhorter clairement les parties à faire preuve de retenue, à éviter toute nouvelle escalade et à promouvoir la reprise d'un dialogue mené dans la dignité en vue de parvenir à la seule solution viable, celle de deux États coexistant dans des frontières sûres et mutuellement reconnues.

Enfin, en ce qui concerne la situation sur le plateau du Golan, le Pérou réaffirme sa position historique, à savoir que l'acquisition de territoires par la force est inadmissible au regard de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, à l'entame de mon propos, remercier le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov et son équipe de leur rapport détaillé (S/2019/251) et des efforts qu'ils continuent de déployer pour parvenir à une paix durable au Moyen-Orient, notamment dans le contexte de la question palestinienne.

La Guinée équatoriale voudrait commencer aujourd'hui par exprimer sa préoccupation face au désengagement croissant entre Israéliens et Palestiniens, un désengagement alimenté cette année par des mesures et des politiques qui attise la haine entre les parties. Depuis le début du conflit, il y a plus d'un demi-siècle, le Conseil de sécurité, l'ONU et la communauté internationale n'ont ménagé aucun effort pour trouver une solution viable à cette question. Il est regrettable que tous les efforts déployés ces dernières années n'aient pu encourager les parties à reprendre les négociations qui se trouvent au point mort. Au lieu de cela, nous ne faisons que recevoir des rapports faisant état de morts, de blessés, de dommages matériels et de dégâts aux infrastructures. Il convient donc, alors que nous essayons d'améliorer la situation à Gaza, de rester vigilants afin d'éviter que la Cisjordanie et Jérusalem-Est ne se retrouvent dans la même situation regrettable d'attaques et de flambées de violence fréquentes que nous observons depuis les derniers mois de 2018.

Les dirigeants israéliens et palestiniens doivent comprendre que le monde les observe. Nous observons leurs actions et leurs politiques. La Guinée équatoriale

n'a jamais voulu que la sécurité de l'État d'Israël soit compromise pour quelque raison que ce soit. Notre désir a toujours été et restera toujours de voir les parties agir avec la plus grande retenue pour éviter de nouvelles pertes en vies humaines. À cet égard, nous les exhortons à s'abstenir de prendre des décisions unilatérales susceptibles de promouvoir l'extrémisme et d'aggraver une situation déjà tendue. Nous tenons également à souligner que, plus que tout autre conflit, l'histoire de cette question nous a montré que la violence n'est en rien le chemin idéal pour parvenir à une solution satisfaisante pour les parties et la communauté internationale.

En ce qui concerne la situation dans la bande de Gaza, nous déplorons qu'en dépit de tous les efforts déployés pour résoudre la crise dans laquelle elle est enlisée, les pénuries en eau potable et les coupures d'électricité répétées continuent d'affliger la population, pesant considérablement sur l'économie de la région et les conditions de vie de ses citoyens. Qui plus est, le manque d'accès régulier des Palestiniens de cette zone aux terres fertiles et à la pêche a également des effets néfastes sur leur développement. En ce qui concerne la sécurité et l'organisation intégrée de cette enclave palestinienne, nous appelons le Fatah et le Hamas à travailler à un accord définitif afin que l'Autorité palestinienne puisse fonctionner normalement à Gaza, comme elle le fait en Cisjordanie. Dans ce contexte, nous remercions l'Égypte, qui œuvre avec les parties à cette fin, avec l'appui de l'ONU.

Avant de terminer, je voudrais souligner l'importance des recettes fiscales qui sont collectées par Israël au nom de l'Autorité nationale palestinienne et qui, d'après ce que nous croyons comprendre, couvrent une part importante du budget palestinien. L'impossibilité de disposer de ces fonds a des conséquences négatives sur certains services. C'est pourquoi nous exhortons les parties à trouver une solution.

Enfin, la Guinée équatoriale estime qu'une solution à deux États garantissant la création d'un État palestinien indépendant, souverain et viable à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël, est le seul moyen de mettre un terme au conflit israélo-palestinien et de réaliser la paix dans toute la région. À cet égard, le Conseil de sécurité, l'ONU et la communauté internationale devraient intensifier leurs efforts pour faire pression sur les parties afin qu'elles surmontent les obstacles qui empêchent la reprise de négociations directes.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé. Nous nous félicitons également du récent rapport écrit du Secrétaire général (S/2019/251) sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

À l'heure actuelle, le consensus international sur la poursuite du processus de paix au Moyen-Orient est confronté à des défis, et les efforts visant à faciliter les pourparlers de paix israélo-palestiniens n'ont montré aucun signe de progrès, ce qui préoccupe profondément la Chine. Dans l'intervalle, le conflit et les affrontements dans la bande de Gaza s'intensifient et la construction de colonies en Cisjordanie se poursuit. Les parties recourent de plus en plus souvent à une rhétorique incendiaire et à des actes violents, et l'évolution de la situation est extrêmement préoccupante. Nous appelons Israéliens et Palestiniens à envisager la situation dans son ensemble s'agissant de la nécessité de garantir la sûreté et la sécurité de la population dans la région ainsi que la paix et de la stabilité régionales, à garder leur calme et à faire preuve de retenue, à aller dans la même direction, à mettre fin aux opérations militaires et à s'attacher à apaiser efficacement les tensions. Le Conseil de sécurité et les autres parties prenantes dotées d'une influence au Moyen-Orient doivent rester unis et s'efforcer de créer les conditions nécessaires à la stabilisation de la situation palestinienne-israélienne et à la reprise du dialogue. La Chine apprécie les efforts déployés par des pays tels l'Égypte et la Russie pour faciliter la réconciliation intrapalestinienne.

La question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient et a une incidence sur la stabilité et le développement de la région à long terme. La Chine tient à souligner une fois de plus que la solution des deux États est le moyen fondamental de résoudre le conflit palestinien-israélien. La communauté internationale doit faire fond sur les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe, et doit intensifier ses efforts pour faciliter la reprise des pourparlers afin de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question palestinienne. Une nouvelle initiative, quelle qu'elle soit, devra contribuer à la concrétisation de la solution des deux États. La résolution 2334 (2016) doit être effectivement appliquée. Toutes les activités de peuplement dans les territoires occupés doivent cesser immédiatement, de même que la démolition des logements palestiniens et la destruction des biens palestiniens, et des

mesures doivent être prises pour prévenir les violences contre les civils.

Le statut final de Jérusalem est une question complexe et délicate qui sous-tend le règlement de la question palestinienne et a une incidence fondamentale sur la paix et la tranquillité régionales. Les affrontements observés récemment à la mosquée Al-Aqsa sont préoccupants. Toutes les parties doivent agir avec circonspection et s'attacher à respecter l'histoire de la ville, marquée par la diversité, à défendre l'équité et la justice, à mettre en œuvre le consensus international et à faire prévaloir la coexistence pacifique. Et elles doivent agir conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et au consensus international pour parvenir, par la négociation, à un règlement équilibré qui prenne en considération les intérêts de tous.

Le plateau du Golan est internationalement reconnu comme étant un territoire occupé. Le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions appelant Israël à se retirer de la zone. La Chine est opposée à une quelconque mesure unilatérale visant à modifier ces réalités et ne souhaite pas que les tensions régionales s'intensifient encore davantage.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Mladenov de son exposé édifiant sur la situation au Moyen-Orient et dans le Territoire palestinien occupé, ainsi que sur l'état des relations palestino-israéliennes. Le Coordonnateur spécial a indiqué très clairement que les tendances négatives ont le dessus aujourd'hui en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, marquée par une logique de la violence dont les victimes sont la population civile. Les derniers événements confirment la fragilité et l'instabilité de la situation. Nous condamnons avec force les roquettes tirées depuis Gaza sur des villes israéliennes, qui ont fait des morts parmi les civils, ainsi que toute forme de terrorisme ou d'attaques aveugles. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de recourir à la force ou de prendre des mesures unilatérales, comme la poursuite d'activités de peuplement illégales ou la rhétorique provocatrice.

Aujourd'hui, alors que le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord continuent de subir des troubles issus des graves conflits en cours en Syrie, au Yémen ou en Libye, il est profondément alarmant que le règlement du problème central de la Palestine n'enregistre aucun progrès. La situation actuelle ne peut pas durer. Nous n'avons pas le droit de tolérer cette situation. Il y a une autre solution. Il s'agit d'intensifier nos efforts collectifs

pour relancer le processus de négociation visant à concrétiser la solution des deux États, la Palestine et Israël, coexistant dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Nous avons une question difficile à résoudre, celle de la réouverture des voies du dialogue. Nous exhortons les Palestiniens et les Israéliens à privilégier un volet de négociation fondé sur un cadre juridique international généralement reconnu qui couvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor de médiateurs internationaux pour le Moyen-Orient. Le rapport de 2016 du Quatuor (S/2016/595, annexe) est toujours d'actualité, car il donne un aperçu clair des mesures nécessaires pour venir à bout des tendances négatives qui font obstacle à un règlement au Moyen-Orient. Un plan viable, quel qu'il soit, pour parvenir à un règlement complet au Moyen-Orient doit avoir pour point de départ ces décisions multilatérales et tenir compte de l'opinion du monde arabe, telle qu'elle ressort de l'Initiative de paix arabe adoptée lors du sommet de la Ligue des États arabes en 2002. C'est là une condition indispensable si nous voulons qu'un processus de paix quelconque ait des résultats efficaces.

La Russie continuera de prendre des mesures pour que le dossier israélo-palestinien bénéficie d'un élan et d'un programme positifs. Notre proposition d'organiser en Russie un sommet entre les dirigeants palestiniens et israéliens tient toujours. Nous pensons que les acteurs régionaux, notamment l'Égypte et la Jordanie, ont un rôle important à jouer. De notre point de vue, la dernière réunion intrapalestinienne, tenue à Moscou en février, a contribué aux efforts qui visent à surmonter les divisions au sein des rangs palestiniens. Nous soulignons une fois de plus que les mesures internationales et régionales de promotion d'une réconciliation entre Palestiniens n'auront d'effet que si elles sont menées en coordination avec le Gouvernement légitime de l'État de Palestine, dirigé par le Président Abbas.

Il nous semble indispensable de veiller à ce que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) soit pleinement opérationnel. Il s'agit d'un mécanisme crucial pour alléger le fardeau des réfugiés palestiniens au Moyen-Orient qui ont été contraints par la guerre et les conflits de quitter leurs foyers. Pour sa part, la Russie continuera d'aider les Palestiniens, aussi bien par ses contributions au budget de l'UNRWA que

sur le plan bilatéral. Nous considérons que l'Office doit rester un mécanisme important et efficace pour aider les réfugiés palestiniens, et ce, tant qu'une solution durable au problème des réfugiés n'aura pas été trouvée. Nous ne voyons pas d'autre moyen d'améliorer la situation des réfugiés eux-mêmes ou des pays qui les accueillent.

L'histoire a montré que seul un règlement négocié peut garantir la pérennité de l'accord qui en résulterait. C'est pourquoi tous nos efforts doivent se concentrer sur la relance du dialogue politique entre Palestiniens et Israéliens. Dans le cadre de ce dialogue, nous devons nous efforcer de régler les questions complexes relatives au statut final, notamment le statut de Jérusalem, les réfugiés et les frontières, ainsi que les aspects fondamentaux de sécurité. Le principe du multilatéralisme, un dialogue fondé sur le respect mutuel et marqué par le compromis et la recherche de solutions négociées doivent définir le modèle qui permettra de résoudre les problèmes dont sont empreintes les relations entre Israël et le monde arabe.

Des mesures unilatérales, telle la reconnaissance de la souveraineté d'Israël sur les hauteurs du Golan, ne modifient pas le statut de ces territoires, qui est défini par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le statut de ces territoires faisait l'objet jusqu'à il y a peu d'un dialogue direct entre la Syrie et Israël. Cette approche a été déterminée et clairement énoncée par le Secrétaire général et par l'écrasante majorité des États, et elle est tout à fait conforme aux résolutions adoptées par consensus dans cette salle même.

Il ne fait aucun doute qu'aucune partie ne pourra régler, seule, les problèmes complexes au Moyen-Orient. Les initiatives individuelles doivent être groupées; seule une coalition internationale large et inclusive permettra de surmonter la menace du terrorisme. Seule une coopération internationale active, fondée sur des règles communes, nous permettra de régler les nombreux conflits régionaux auxquels nous sommes confrontés, y compris celui entre la Palestine et Israël. Nous demandons à tout un chacun de s'engager dans cette interaction et cette coopération.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je dois dire que nos discussions avec Nikolay Mladenov et les exposés qu'il présente sont quelques-uns des exercices les plus déprimants qui soient au Conseil.

Comme notre collègue sud-africain nous l'a rappelé, cet organe a été créé pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour ce faire,

nous avons comme instrument le droit international, et à cette fin l'ONU a créé un autre instrument - les résolutions du Conseil de sécurité, qui sont juridiquement contraignantes. Tout ce que nous a dit aujourd'hui M. Nikolay Mladenov dans son exposé et tout ce que les orateurs autour de cette table ont dit a trait aux violations du droit international et de la résolution 2234 (2016). Mais nous n'avons entendu personne nous dire quelles sont les mesures qui ont été, en fait, prises pour mettre en œuvre cette résolution.

Et aujourd'hui, à quelques jours des élections en Israël, un nouvel élément a été ajouté. Nous avons entendu notre collègue américain nous dire que les États-Unis violent maintenant la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité en reconnaissant la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan. Et cela a lieu un an et demi après la violation de la résolution 478 (1980) sur Jérusalem et le transfert de leur ambassade à Jérusalem.

Nous allons entendre dans quelques minutes nos amis israélien et palestinien nous dire, dans des déclarations renfermant une multitude d'accusations réciproques, comment l'autre partie viole le droit international. Je leur demanderai de faire comme moi, c'est à dire de mettre leurs déclarations de côté et de nous dire ce qu'ils font pour mettre en œuvre la résolution 2234 (2016). Que fait le Gouvernement israélien pour mettre en œuvre cette résolution? Que fait-il pour stopper les colonies de peuplement? Que fait-il pour convenir avec la Jordanie de la façon dont il faut maintenir le calme sur le Haram al-Charif/mont du Temple? Et à notre collègue palestinien, je demanderai d'axer son intervention sur la manière dont son gouvernement entend mettre fin à l'incitation constante, aux provocations, aux déclarations incendiaires et, en particulier, aux tirs de missiles sur Israël. L'Allemagne condamne avec force le dernier incident, dans lequel des citoyens israéliens innocents ont été victimes des roquettes tirées par Hamas depuis Gaza.

Nous appelons de nouveau au respect du droit international, mais non en tant que fin en soi. Nous pensons que le droit international est le meilleur moyen de protéger les civils et de leur permettre de vivre dans la paix et la sécurité, sans crainte des bulldozers israéliens ou des roquettes du Hamas.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme notre collègue allemand, je vais essayer d'être brève parce qu'à mon sens beaucoup de thèmes communs ont été abordés au Conseil aujourd'hui. Je regrette comme d'autres que nombre de ces questions

reviennent souvent au Conseil, et je pense que s'il y a unité au Conseil, c'est concernant la condamnation de la violence de part et d'autre et la nécessité pour les deux parties de faire des progrès.

M. Mladenov nous a demandé d'être très clairs s'agissant de la condamnation des récents tirs de roquettes. Des anglo-israéliens ayant la double nationalité ont été blessés dans les dernières attaques à la roquette, et c'est donc sans hésitation aucune que nous nous joignons à lui et à d'autres pour condamner sans réserve ce qui s'est passé ainsi que de tels actes de terrorisme et de violence, où qu'ils se produisent. Je note qu'il y a eu une autre attaque près de la colonie d'Ariel le 17 mars.

Avec d'autres, nous appuyons les efforts que l'Égypte et les Nations Unies déploient pour négocier un cessez-le-feu et rétablir le calme. La violence n'engendre pas que peur et cycle de violence parmi les populations israélienne et palestinienne; elle sape aussi la situation humanitaire à Gaza. Nous sommes préoccupés par le nombre de morts palestiniens en Cisjordanie ces dernières semaines.

Nombre de collègues ont parlé du regain de tensions au Haram al-Charif/mont du Temple. Nous exhortons toutes les parties à œuvrer de concert pour y rétablir le calme et à appuyer le statu quo sous la tutelle du Roi de Jordanie.

Les manifestations à la clôture d'enceinte de Gaza se poursuivent, et nous restons préoccupés par le volume de tirs à balles réelles, qui a pour résultat d'horribles blessures et des morts. Cela n'enlève en rien au droit d'Israël de se défendre ni ne met en doute ou réfute le fait que les agents du Hamas exploitent cyniquement ces manifestations, mais il faut répéter que ce cycle de violences perpétuel ne sert l'intérêt de personne. Comme l'Ambassadeur de l'Allemagne l'a dit, il faut placer l'accent sur ce qui doit être fait pour mettre en œuvre la résolution 2334 (2016) et réduire la violence que nous observons tous les jours dans les territoires et en Israël.

Je voudrais juste me joindre à ceux qui ont parlé de la Marche du retour. Cet anniversaire sera bientôt là. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue et à éviter de nouvelles violences. Nous continuons d'appuyer la nécessité d'une enquête indépendante et transparente sur les événements de l'an dernier à Gaza, et nous saluons la récente décision du Procureur général de l'armée israélienne d'ouvrir cinq enquêtes

criminelles concernant 11 cas distincts de pertes palestiniennes lors des manifestations à Gaza.

L'habitude est de passer à la question des colonies de peuplement. Notre position les concernant est bien connue. Qu'il suffise de dire que nous partageons les vues du Secrétaire général sur l'expansion des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Nous restons également profondément préoccupés par la menace d'expulsions de Palestiniens de leurs demeures à Jérusalem-Est et dans toute la Cisjordanie. Le Ministre britannique des affaires étrangères a écrit au Gouvernement israélien pour condamner la démolition prévue du village palestinien de Khan el-Ahmar et nous continuons de pousser Israël à renoncer entièrement à ces plans.

Nombre de membres du Conseil ont évoqué la question des hauteurs du Golan. Le Royaume-Uni considère le plateau du Golan comme un territoire occupé par Israël. L'annexion de territoires par la force est interdite en vertu du droit international, et cela inclut la Charte des Nations Unies. Le Royaume-Uni ne reconnaît pas l'annexion par Israël en 1981 et nous n'avons pas l'intention de changer cette position.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je tiens tout d'abord à remercier M. Nikolay Mladenov pour sa présentation, qui vient apporter un éclairage complémentaire au rapport écrit très complet (S/2019/251), présenté par le Secrétaire général il y a quelques jours. Je saisis cette occasion pour saluer la diffusion de ce rapport, qui répond à une demande exprimée par la France et par une majorité de membres du Conseil. C'est un pas important vers la présentation d'au moins deux rapports par an, que nous appelons de nos vœux. Nous en remercions le Secrétaire général, le Secrétariat et M. Nikolay Mladenov. Il est de notre responsabilité et de la responsabilité des parties, comme l'a rappelé à l'instant mon collègue allemand, de veiller à la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), comme il est de notre responsabilité commune de progresser, de rechercher des convergences et de sortir de nos pilotes automatiques.

Ceci me conduit à la situation sur le terrain, qui est extrêmement préoccupante. Une nouvelle fois, au cours des derniers jours, la bande de Gaza s'est trouvée au bord du gouffre, sur le point de basculer dans un nouveau conflit, comme elle en a connu trois au cours de la décennie écoulée. Le tir d'une roquette vers la région

centre d'Israël, qui a blessé plusieurs personnes parmi lesquelles des enfants, moins de deux semaines après des tirs qui avaient visé Tel-Aviv, est inédit depuis le conflit de 2014. Nous avons condamné ce tir avec la plus grande fermeté et rappelé notre attachement indéfectible à la sécurité d'Israël. Ces tirs marquent une dangereuse escalade, qui aurait pu rapidement échapper à tout contrôle. Le retour au cessez-le-feu, grâce aux efforts de l'Égypte, qu'il convient une nouvelle fois de saluer, ne doit pas faire oublier la fréquence de ces épisodes d'escalade depuis plusieurs mois. Chacun le sait, en l'absence d'évolution fondamentale de la situation dans la bande de Gaza, un nouveau conflit est inéluctable.

La situation à Gaza est aujourd'hui marquée par une crise aux dimensions multiples. Sur le plan humanitaire, la situation de la bande de Gaza est désastreuse et nourrit le désespoir de la population. Les efforts du coordinateur spécial et de l'ensemble des agences des Nations Unies, dont l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, permettent de faire face à l'urgence humanitaire et doivent être résolument soutenus, mais chacun mesure la nécessité impérieuse d'une réponse de long terme.

Ce désespoir alimente un mouvement de protestation, que le Hamas et d'autres groupes armés cherchent à instrumentaliser, mais qui trouve sa source dans la situation de la population de Gaza. Ces manifestations ont entraîné un usage de la force disproportionné et aveugle, qui a conduit à la mort de près de 200 manifestants et fait 6 000 blessés, dont un nombre élevé de personnes bénéficiant d'un statut protégé – notamment des enfants, des personnels médicaux et des journalistes –, et que nous avons condamné. Israël doit respecter le droit des Palestiniens à manifester pacifiquement. Nous appelons chacun à la plus grande retenue à l'approche de la date anniversaire du 30 mars, qui pourrait donner lieu à des rassemblements de grande ampleur.

Sur le plan politique, la division inter-palestinienne aggrave la situation de la population de Gaza et fragilise les aspirations nationales des Palestiniens. Il est urgent de relancer le processus de réconciliation inter-palestinien. Chacun doit s'engager dans le cadre des efforts égyptiens, et nous appelons M. Mohamed Shtayyeh, dont nous saluons la nomination comme Premier Ministre, à faire de l'unité palestinienne, du retour à Gaza des autorités palestiniennes légitimes et du renforcement démocratique de l'Autorité palestinienne les priorités de son futur gouvernement. Par

ailleurs, la France réaffirme que la bande de Gaza est appelée à faire partie intégrante de l'État de Palestine. Enfin, à terme, il ne pourra y avoir de solution à la crise humanitaire que connaît la bande de Gaza sans levée du blocus israélien, dans le respect des aspirations palestiniennes à vivre dignement et des préoccupations de sécurité d'Israël. Dans l'immédiat, les mesures prises par Israël à la suite des derniers tirs de roquettes – de la fermeture des points de passage aux limitations de la zone de pêche – doivent être levées.

En Cisjordanie, et ce sera mon deuxième point, les développements de la politique de colonisation, décrits de manière précise par le rapport du Secrétaire général, sont particulièrement préoccupants et conduisent à l'érosion mécanique de la solution des deux États sur le terrain. Au cours de la période de trois mois étudiée par le rapport, 2 500 unités de logement ont franchi de nouvelles étapes dans la procédure d'approbation et 650 ont été soumises à des appels d'offre. Parallèlement, la politique de légalisation des colonies dites sauvages, illégales même en droit israélien, s'est poursuivie, de même que la pratique des démolitions de structures palestiniennes, des expropriations et des déplacements forcés de leurs habitants. Cette dernière tendance est particulièrement alarmante à Jérusalem-Est, notamment dans la vieille ville et dans les quartiers qui l'entourent, comme Cheik Jarrah.

Avec plus de 600 000 colons, dont 200 000 à Jérusalem, nous sommes proches du point de non-retour. L'ensemble territorial morcelé, qui prend forme sous nos yeux, fait d'ores et déjà coexister de manière inégalitaire deux populations sur un même territoire. L'aboutissement de ce processus marquerait, pour les Palestiniens, l'abandon de leurs aspirations nationales, qui passent par l'établissement d'un État; et pour les Israéliens, la renonciation au caractère démocratique de l'État d'Israël. La colonisation, illégale au regard du droit international, est également dangereuse en raison des tensions qu'elle entraîne sur le terrain. En témoigne la hausse des actes de violence sur la période concernée, que relève le rapport, en particulier à Hébron : au total, 71 attaques de colons contre des Palestiniens et 46 attaques de Palestiniens contre des colons.

Nous le savons, les destins des Israéliens et des Palestiniens sont liés. Aucun des deux peuples ne réalisera durablement ses aspirations aux dépens de l'autre. La France, qui est l'amie des Israéliens comme des Palestiniens, n'a qu'un seul objectif : la mise en œuvre, par la négociation, de la solution des deux États, sur la

base des paramètres agréés par la communauté internationale. À cet égard, le constat dressé par le rapport du Secrétaire général est particulièrement inquiétant. La dynamique est négative et les tendances irréversibles mettant en péril la solution des deux États sont loin d'être compensées par les quelques développements positifs intervenus au cours du dernier trimestre. La France regrette en particulier la décision des autorités israéliennes, relevée dans le rapport, de geler une partie des revenus fiscaux qu'elles doivent verser à l'Autorité palestinienne au titre du Protocole de Paris, alors que la situation financière de l'Autorité palestinienne est déjà très précaire. Nous appelons l'ensemble des parties à respecter pleinement leurs obligations au titre des Accords d'Oslo, en particulier celles issues du Protocole de Paris. Dans le contexte qui prévaut aujourd'hui, chacun doit s'abstenir de toute mesure susceptible de rendre plus difficile encore la reprise du dialogue.

Alors qu'un plan de paix a été annoncé pour les prochaines semaines par nos partenaires américains, nous souhaitons leur rappeler, amicalement, que toute tentative de s'écarter des paramètres agréés par la communauté internationale se condamnerait à l'échec. Ces paramètres ne sont pas des options ou un menu dans lequel il serait possible de piocher à sa guise. Ils sont pris dans leur ensemble, le socle incontournable de tout plan de paix et de toute négociation à venir. Vingt-cinq ans après Oslo, la tentation peut exister de s'affranchir du cadre agréé, fondé sur le droit international et les résolutions du Conseil, et d'y substituer des décisions unilatérales. Mais chacun mesure les dangers de cette tentation unilatérale. En creusant les fractures qu'il faut impérativement réduire, en aggravant les ressentiments qu'il nous faut surmonter, une approche unilatérale ne peut pas conduire à la paix dans la région. Au-delà du Moyen-Orient, c'est le projet même d'un ordre fondé sur la légalité internationale qu'une telle approche fragiliserait.

C'est le message que la France a rappelé lors de la réunion de Dublin en février dernier, en lien avec plusieurs partenaires arabes et européens. Ce raisonnement s'applique à l'installation d'ambassades à Jérusalem, remettant en cause le régime de statu quo sur la ville, que garantissent plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 476 (1980) et 478 (1980). Ne nous y trompons pas, c'est également cela qui est en jeu sur la question du plateau du Golan, territoire occupé par Israël depuis 1967 et défini comme tel par le Conseil depuis la résolution 242 (1967). L'acquisition de territoire par la force est illégale au titre

de la Charte des Nations Unies. La France ne reconnaît pas l'annexion israélienne du Golan en 1981. Elle est considérée comme nulle et non avenue par plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 497 (1981). La reconnaissance de la souveraineté israélienne sur le Golan est contraire au droit international, en particulier l'obligation pour les États de ne pas reconnaître une situation illégale.

Il appartient au Conseil de veiller au respect de ces principes fondamentaux, qui conditionnent la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi le silence du Conseil sur ce sujet est de plus en plus assourdissant, de plus en plus incompréhensible et, pour la France, de plus en plus inacceptable. C'est pourquoi la France continuera à ne ménager aucun effort en ce sens.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je remercie les présidences française et allemande du Conseil de sécurité d'avoir répondu aux appels adressés au Conseil afin qu'il examine d'urgence la situation dangereuse dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Je tiens également à remercier M. Mladenov de son exposé et le Secrétaire général de son rapport écrit (S/2019/251), qui a été distribué, sur l'application de la résolution 2334 (2016).

Avant de lire ma déclaration écrite, je tiens à souligner que je serais très heureux de participer à un dialogue plutôt que de prononcer une déclaration, comme l'a suggéré mon ami l'Ambassadeur de l'Allemagne, mais je ne suis que le représentant de l'État de Palestine. Je suis favorable à l'application de toutes les résolutions du Conseil de sécurité et du droit international, à commencer par la résolution 2334 (2016), s'il peut trouver un moyen. Il est un membre du Conseil de sécurité et le représentant de la puissante Allemagne. J'ai écouté très attentivement la déclaration de mon cher ami le Président, le représentant de la France, et je suis tout à fait d'accord avec lui. Cependant, si le Conseil de sécurité me dit ne pas être en mesure de mobiliser la volonté politique nécessaire pour faire appliquer ses résolutions, pense-t-il que je peux venir et choisir de répondre de manière sélective aux questions posées par certains de ses membres et que l'on réglera ainsi le problème auquel nous sommes confrontés?

Je veux dire au Conseil, dans cette salle et à toutes les personnes qui nous regardent aux quatre coins du monde, que je suis engagé. Je serais heureux que les résolutions soient appliquées, et je n'aurais pas à faire de déclaration. Le Conseil de sécurité peut-il obtenir un engagement similaire de la part de la partie assise de l'autre côté de la table? Car c'est elle qui refuse de mettre en œuvre ces résolutions. Il y a un autre membre dans cette salle qui est puissant, qui protège la Puissance occupante et lui permet de ne pas honorer et respecter les résolutions du Conseil. Si c'est la situation face à laquelle nous nous trouvons, et sachant que les membres du Conseil ne parviennent même pas à se mettre d'accord sur la nécessité de se rendre sur place pour observer de leurs propres yeux la réalité tragique dans laquelle vit la population palestinienne sous occupation – ils ne parviennent même pas à un moindre accord sur une visite –, la solution serait-elle donc que je réponde à certaines questions?

J'implore le Conseil de trouver un moyen de faire appliquer ses résolutions, à commencer par la résolution 2334 (2016). Je promets que je ne ferai pas la moindre déclaration si le Conseil mobilise la volonté politique et recourt aux méthodes nécessaires pour demander des comptes à ceux qui violent les dispositions de la résolution 2334 (2016). Si tel est le cas, je ne ferai pas de déclarations et je ne m'opposerai pas à la décision du Conseil en ce qui concerne l'application de la résolution 2334 (2016).

Je n'avais pas prévu de répondre, mais on me l'a demandé. J'ai une déclaration que je dois continuer à lire parce que je dois aborder la question à l'examen, et jusqu'à ce que le Conseil trouve collectivement le moyen de mettre en œuvre ses résolutions qui nous concernent, il n'y aura pas d'autre option que d'écouter davantage de déclarations. Les membres du Conseil pensent peut-être que ma déclaration accuse l'autre partie – ils peuvent le penser –, mais je dois défendre mon peuple, qui vit misérablement sous l'occupation, que ce soit dans la bande de Gaza, en Cisjordanie occupée ou à Jérusalem-Est occupée. J'ai le devoir de défendre mon peuple, qui vit ainsi misérablement.

L'histoire ne commence pas par des tirs de roquettes ou des actes répréhensibles. L'histoire est connue de tous, et c'est la tragédie du peuple palestinien qui vit sous occupation. Cette tragédie doit prendre fin, et il faut pour cela mettre un terme à l'occupation et garantir l'indépendance de l'État de Palestine. Comme l'a expliqué mon cher ami l'Ambassadeur de la France,

les paramètres doivent être respectés, et c'est pour quoi je me tourne systématiquement vers toutes les délégations présentes, qui défendent ces paramètres – le consensus mondial sur les mesures à prendre pour régler ce problème.

De nombreux membres du Conseil disent souvent que nous savons tous quelle est la solution, et elle est très simple. Cette solution suppose de mettre fin à l'occupation et de garantir l'indépendance de l'État de Palestine pour concrétiser la solution à deux États vivant côte à côte, mais aussi de trouver une juste solution pour les réfugiés palestiniens. Nous le savons tous.. Nous savons que cette solution est simple et qu'elle est acceptable pour nous et pour tous les membres du Conseil. Cependant, des forces que le Conseil connaît bien refusent cette solution et s'emploient au quotidien à entraver l'application de cette solution basée sur le consensus mondial. J'ai également pris bonne note de la position que l'Ambassadeur de la France, le Président du Conseil, a réitérée et que partagent tous les membres du Conseil, à savoir que toute solution ou formule proposée qui ne prendrait pas en compte le consensus mondial consacré par ce que l'on appelle « les paramètres » n'a aucune chance de régler le conflit.

Puis-je maintenant lire le reste de ma déclaration?

Semaine après semaine, dans des communications officielles, nous alertons le Conseil de sécurité sur l'escalade des violations commises par Israël contre le peuple palestinien, qui continue de vivre en captivité sous l'occupation et le blocus militaires israéliens médiévaux. Nous avons exhorté le Conseil à réagir aux signes avant-coureurs et à prendre des mesures pour endiguer la détérioration d'une situation déjà tendue et instable, dont nous estimons tous qu'elle n'est pas uniquement intenable, mais explosive. À maintes reprises, nous avons appelé le Conseil à s'acquitter de ses devoirs en vertu de la Charte des Nations Unies pour éviter le déclenchement d'un nouveau cycle de violence meurtrier et protéger la vie des civils innocents. Nous avons appelé le Conseil à mettre en œuvre ses propres résolutions pour garantir l'application du principe de responsabilité et préserver les perspectives de paix.

Tout ceci n'a cependant rien donné. Le Conseil est réduit au silence par l'obstruction d'un membre permanent, qui, de ce fait, enhardit Israël, Puissance occupante, à continuer en toute impunité de commettre des actes systématiques d'agression violente, d'incitation à la haine, de provocation et de châtement collectif contre

le peuple palestinien tout en poursuivant sa colonisation galopante et son annexion *de facto* de notre terre.

Et nous nous trouvons donc une fois de plus aujourd'hui au bord d'un précipice, et nous avons peur pour la vie de nos citoyens alors que les autorités israéliennes intensifient leurs menaces de guerre contre la bande de Gaza assiégée. Une fois de plus, les forces d'occupation israéliennes occupent le ciel pour larguer des bombes et des missiles sur nos civils sans défense, les terrorisant et les traumatisant dans un acte flagrant d'agression et de châtement collectif qui constitue une violation grave du droit international. Si d'aucuns en sont peut-être venus à considérer les guerres cycliques à Gaza comme la norme, il n'y a rien de normal à emprisonner, isoler et terroriser pendant plus d'une décennie deux millions de personnes, dont plus de la moitié sont des enfants et des jeunes. Il n'y a rien de normal à ce qu'un peuple soit piégé et massacré encore et encore, notamment des enfants qui ne menacent absolument aucune vie, tout comme les familles qui se terrent dans leurs maisons en redoutant le prochain cauchemar des attaques israéliennes. Il n'y a rien de normal à ce que l'une des armées les plus puissantes au monde prenne pour cible et blesse plus de 29 000 civils – des manifestants pacifiques – en usant de balles réelles et d'autres armes meurtrières.

Alors que nous approchons du premier anniversaire de la Grande Marche du retour et que nous sommes profondément préoccupés par la poursuite de la barbarie dont font preuve les forces d'occupation israéliennes, le Conseil de sécurité ne peut fermer les yeux sur les conclusions de la commission d'enquête internationale indépendante mise en place par le Conseil des droits de l'homme. Cette commission a, en effet, estimé qu'à l'exception d'un incident survenu le 14 mai 2018 et d'un autre le 12 octobre 2018, il y avait des motifs raisonnables de croire que dans tous les autres cas, l'utilisation de balles réelles par les forces israéliennes contre des manifestants était illégale et qu'elles avaient tiré sur eux en violation de leur droit à la vie ou du principe de distinction consacré par le droit international humanitaire. Rien en droit international, qu'il s'agisse du droit international humanitaire ou du droit international des droits de l'homme, ne saurait jamais justifier la déshumanisation, le désespoir et la dévastation imposés à notre peuple, pas même le besoin de sécurité, qui n'est ni mutuellement exclusif ni à somme nulle. L'idée selon laquelle la sécurité de l'un d'eux doit être assurée aux dépens de l'humanité et du bien-être de l'autre est aussi insultante qu'illégitime. Le droit est on ne plus que clair.

Ce n'est pas le peuple occupé qui doit assurer la sécurité de l'occupant, mais l'inverse. Aucune rhétorique ni propagande ne sauraient changer cette réalité.

Ce que nous voyons actuellement n'a pas débuté hier; cela s'inscrit dans le droit fil de la longue campagne de violence et de terreur menée contre notre peuple par Israël, la Puissance occupante, ses forces militaires et ses colons extrémistes. Ce que nous voyons est l'exploitation de prétexte après prétexte par des responsables israéliens assoiffés de guerre – une fois de plus dans le contexte d'une campagne électorale – pour tuer, blesser, mutiler et faire du mal à des Palestiniens sans défense afin de prouver leur force et leur bravoure et de grappiller quelques voix. Il suffit d'écouter les dirigeants du Gouvernement israélien et les chefs militaires eux-mêmes, alors qu'ils se vantent de leurs intentions d'anéantir, de punir et de dévaster Gaza, menacent de bombarder le peuple palestinien et de le ramener à l'âge de pierre et promettent à qui mieux mieux de répandre le sang palestinien. Et pourtant, leurs propos ne rencontrent que le silence. Que l'on imagine seulement les condamnations, l'opprobre et les appels à l'action si qui que ce soit d'autre proférait de telles menaces ou usait d'une telle rhétorique incendiaire.

Nous nous voyons une fois de plus contraints de déclarer officiellement que, contrairement à la déformation éhontée des faits par Israël et à sa tromperie flagrante, les dirigeants palestiniens ont condamné à maintes reprises et sans équivoque les actes de violence contre les civils, y compris les actes de terrorisme. Nous rejetons toute assertion diffamatoire du contraire. Nous avons condamné les tirs de roquettes contre des zones civiles. Cela ne saurait être nié. Nous nous sommes fermement opposés au terrorisme et nous nous sommes engagés à respecter le droit international à cet égard sans exception, y compris en ce qui concerne l'exigence formulée par le Conseil dans sa résolution 2334 (2016) de mettre fin à tous les actes de violence contre les civils, notamment tous les actes de terrorisme, ainsi qu'à tous les actes de provocation, à l'incitation à la violence et aux déclarations incendiaires. Cet engagement et notre attachement de longue date à la non-violence et à la recherche de moyens pacifiques, politiques et juridiques pour la réalisation des droits de notre peuple et d'une paix juste ont été démontrés à maintes reprises, en vain malheureusement. Cela rend d'autant plus révoltantes les tentatives d'Israël de dépeindre les dirigeants et le peuple tout entier comme des terroristes et d'autant plus répugnantes ses assertions vicieuses concernant l'assistance sociale fournie aux familles des prisonniers

et martyrs palestiniens qui ont beaucoup souffert de l'occupation injuste et totalement illégale.

Les familles palestiniennes, des enfants, des femmes et des hommes sans défense, se préparent à la perspective d'une nouvelle agression militaire barbare d'Israël contre Gaza, où la population ne s'est toujours pas remise des conséquences à long terme des destructions et des pertes humaines causées par les guerres israéliennes passées, et où les capacités de faire face ont été réduites comme peau de chagrin par le châtiment collectif du blocus israélien illégal et la catastrophe humanitaire qu'Israël lui a volontairement infligé. Le Conseil de sécurité doit faire entendre sa voix et agir pour prévenir la poursuite de la violence et l'escalade de cette situation dangereuse. Le Conseil a le devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales et ne doit pas fermer les yeux sur les violations et les actes d'agression commis par Israël. Il doit exiger de la Puissance occupante qu'elle respecte ses obligations juridiques sans exception, notamment pour ce qui est d'assurer la sécurité et le bien-être de la population civile vivant sous son occupation, conformément à la quatrième Convention de Genève, et qu'elle rende des comptes en cas de violations continues. Il est urgent d'éviter une nouvelle attaque et de sauver la vie de civils innocents.

Nous plaidons pour que ces avertissements soient entendus et que des mesures sérieuses soient prises afin d'empêcher que de nouvelles brutalités ne s'abattent sur notre peuple. Nous saluons l'Égypte et lui rendons hommage pour les efforts qu'elle a déployés afin d'obtenir un cessez-le-feu. Nous saluons également les efforts consentis par le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial Nicolay Mladenov pour chercher à désamorcer les tensions et protéger la vie des civils. De plus, nous nous félicitons de l'aide humanitaire vitale qui continue d'être fournie par les organismes des Nations Unies sur le terrain, même en cette période de turbulences, avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient intervenant en première ligne comme une bouée de sauvetage pour les plus vulnérables parmi notre peuple, les réfugiés. Dans le même temps, nous devons demander au Conseil de sécurité, qui a reçu aujourd'hui le neuvième rapport (S/2019/251) du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) – par écrit, ce dont nous nous félicitons – de rester vigilant et d'exiger également la fin de toute autre politique et pratique israélienne illégale dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Israël ne peut sous aucun prétexte être absous de son obligation de cesser complètement

et immédiatement ses activités de colonisation, qui détruisent la contiguïté de l'État de Palestine et la viabilité de la solution des deux États à l'intérieur des frontières de 1967, en violation grave du droit international et au mépris flagrant du Conseil. Ceux qui sont complices de ces crimes ne doivent pas non plus échapper au blâme ni à l'obligation de rendre des comptes, notamment en ce qui concerne les tentatives d'annexion de Jérusalem et du Golan syrien, en violation flagrante de l'interdiction de l'acquisition de territoire par la force, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'ordre fondé sur des règles.

Le Conseil de sécurité doit également exiger qu'Israël, Puissance occupante, mette fin immédiatement à tous les actes de provocation et d'incitation, y compris de la part de ses colons extrémistes, ainsi qu'à toutes les incursions militaires et les attaques contre les fidèles et le statu quo sacré et historique des lieux saints dans Jérusalem-Est occupée, y compris au Haram al-Charif. Ces actes irresponsables et illégaux pourraient provoquer un conflit religieux d'une portée considérable et lourd de conséquences désastreuses.

Aujourd'hui, nous appelons une nouvelle fois le Conseil à assumer sa responsabilité et à mettre fin à cette occupation illégale et cette injustice historique faite au peuple palestinien. Nous exhortons le Conseil à agir avant qu'il ne soit trop tard, en respectant les principes et paramètres consacrés de longue date dans les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016). Nous l'exhortons à protéger les vies innocentes menacées par cette catastrophe causée par l'homme et, au-delà, à chercher des solutions et à cesser de gérer crise après crise, tragédie après tragédie, génération après génération, au lieu de régler ce conflit. La vie et l'avenir de notre peuple en dépendent; les perspectives d'une solution juste en dépendent; et la paix et la sécurité au Moyen-Orient en dépendent.

Je conclurai mon intervention en présentant mes excuses à mon cher ami, l'Ambassadeur de l'Allemagne.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (parle en anglais) : Je tiens à dire à mon collègue de l'Allemagne que je suis d'accord avec lui : il est temps de laisser de côté les déclarations préparées et de parler directement. Il est facile d'inviter les deux camps à faire preuve de retenue, mais c'est dans nos villes que les roquettes fusent. La dernière roquette qui a touché Israël a atterri dans ma communauté, en

Israël, là où je vis, à 30 mètres de ma maison et de l'endroit où j'éleve mes enfants. Alors, il est facile d'évoquer des idées et leur mise en œuvre, mais lorsque les roquettes commencent à tomber dans nos villes, nous entendons défendre notre peuple. C'est la première chose que nous entendons faire. Après, nous parlerons. Nous poursuivrons le dialogue. Mais la première chose que nous sommes déterminés à faire, c'est de défendre notre peuple et de défendre nos enfants qui, la nuit dernière, ont dû dormir dans des abris à cause des roquettes provenant de Gaza. Nous sommes déterminés à faire tout le nécessaire pour protéger notre peuple, même si cela signifie enterrer les dirigeants du Hamas dans les tunnels de Gaza.

Je voudrais lancer un défi à mon collègue de l'Allemagne. Le mois prochain, l'Allemagne présidera le Conseil de sécurité. Alors peut-être devrions-nous tenir une séance à huis clos, sans caméras. Il pourrait convoquer les deux camps. Nous laisserions nos déclarations dans nos missions et nous viendrions ici, parler. Nous sommes ici pour parler. Nous entendons continuer de défendre notre peuple, mais, dans le même temps, nous sommes ici pour parler.

Lundi 25 mars, à 5 heures du matin, le Hamas a, depuis Gaza, tiré une roquette à longue portée vers Israël. La roquette a parcouru plus de 120 kilomètres au-delà de Tel-Aviv et est tombée directement sur une résidence privée dans la communauté agricole de Mishmeret. La maison a été complètement détruite. Des maisons et véhicules alentours ont été endommagés, et sept civils, dont une grand-mère, un bébé – son petit-fils – et deux autres enfants ont été blessés. Il s'agit d'un acte de terreur dont l'organisation terroriste du Hamas est responsable. Les terroristes du Hamas ont fabriqué cette roquette à longue portée, et ils l'ont remplie de billes d'acier et de fragments métalliques pour qu'elle fasse le maximum de dégâts. Ils l'ont tirée depuis le centre d'une zone civile palestinienne à Rafah et l'ont envoyée dans une zone civile peuplée de familles en Israël. De part et d'autre, du début à la fin, le Hamas a délibérément placé des innocents dans la ligne de tir, se rendant coupable d'un double crime de guerre.

Tout au long de la journée, le Hamas a continué, tirant plus de 130 roquettes sur Israël. En riposte à ces attaques terroristes prolongées, Israël a pris des mesures rapides, en ciblant l'infrastructure militaire du Hamas à Gaza. Israël entend continuer d'agir avec force tant que ces attaques continueront.

Depuis 2007, il y a 12 ans, le Hamas a tiré plus de 12 000 roquettes et mortiers sur Israël, soit 1 000 roquettes et mortiers par an, tirés depuis des zones civiles vers des zones civiles. L'objectif que veut atteindre le Hamas en tirant des roquettes et des obus de mortier sur Israël, il l'a déclaré, c'est de détruire mon pays, mais son autre but, c'est de détourner l'attention du monde, et notre attention, du régime oppressif qu'il fait régner à Gaza. Au cours de la semaine écoulée, le Hamas a arrêté des Palestiniens qui manifestaient contre le régime terroriste, les a battus, leur a tiré dessus. Personne ne l'a vu sur CNN ou sur la BBC, personne n'en a entendu parler; mais des gens ont été tués dans les rues de Gaza.

Nous n'avons rien entendu de la part de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous n'avons rien entendu de la part du prétendu Conseil des droits de l'homme, qui n'a même pas mentionné le Hamas dans le récent rapport de la commission internationale indépendante chargée d'enquêter sur les faits survenus durant les mouvements de protestation sur le Territoire palestinien occupé, publié au titre du point 7 de son ordre du jour. Au lieu de cela, il a rejeté sur Israël la faute de tous les maux de Gaza. Ces organismes n'ont fait que réaffirmer ce qui a toujours été vrai : pour l'ONU, tous les peuples méritent de jouir des droits de l'homme, à l'exception du peuple d'Israël. Et ce sont les Palestiniens de Gaza qui paient le prix fort pour les crimes de leurs dirigeants. Il suffit de demander au représentant palestinien ce qu'il pense réellement du régime du Hamas à Gaza et de la manière dont il traite le peuple palestinien à Gaza.

Nous sommes entrés dans une nouvelle réalité. Le Hamas a désormais la capacité de tirer des roquettes à longue portée très loin dans Israël, au-delà de Tel-Aviv, jusqu'à Mishmeret. En ce qui me concerne, cette attaque terroriste sur Mishmeret, où la dernière roquette a fait mouche, m'a touché au vif parce que Mishmeret, c'est mon lieu de résidence. C'est là que ma famille habite et c'est là que j'éleve mes enfants. Je connais la famille dont la maison a été touchée; ma maison n'est qu'à quelques dizaines de mètres. Imaginez qu'une roquette soit tirée sur votre maison. Imaginez qu'elle vise vos enfants. Maintenant, imaginez que les terroristes à l'origine de cette attaque disent que c'était un accident, comme l'a fait le Hamas; vous ne l'accepteriez jamais. Vous n'hésiteriez pas à prendre des mesures. Imaginons une roquette à Paris, à Lima, à Berlin, ou dans n'importe quelle capitale. Si une roquette touchait l'une de ces

villes demain matin et que quelqu'un disait : « Non, c'était un accident », le pays concerné ferait passer son peuple en premier, et il aurait très probablement l'appui du Conseil.

Alors je vais être très clair. Les événements de lundi n'avaient rien d'un accident. Le Hamas a commis un crime odieux contre Israël, un acte de terreur délibéré et direct contre notre peuple, comme ce fut le cas des 12 000 attaques qui l'ont précédé. Nous n'hésiterons pas à prendre des mesures.

Israël nourrit des attentes doubles à l'égard de la communauté internationale : le Conseil de sécurité doit condamner clairement le Hamas et le qualifier sans tarder d'organisation terroriste. L'ONU doit condamner sans équivoque le Hamas et son terrorisme à l'encontre Israël, et le Conseil de sécurité doit qualifier le Hamas d'organisation terroriste.

La preuve que constituent 12 000 roquettes et mortiers devrait suffire à justifier cette qualification. Certains pays, comme nous l'entendons depuis une heure, voudront se placer au-dessus de la mêlée et intimeront à Israël de faire preuve de la plus grande retenue. Ils tenteront de rationaliser l'attaque en évoquant « deux camps ». Je ne vois pas deux parties. Je vois une organisation terroriste et je vois un pays qui défend son peuple. Qu'on ne s'y trompe pas. Nous n'accepterons pas une situation où nos enfants deviennent les cibles du Hamas. Nous sommes déterminés à protéger notre peuple. Si les attentats terroristes se poursuivent, les dirigeants du Hamas ressentiront la puissance de feu des Forces de défense israéliennes. Ils seront enterrés dans les tunnels de Gaza.

Le Président : Le représentant de l'Allemagne a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Très brièvement, je voudrais remercier les représentants palestinien et israélien d'avoir répondu en partie à ma demande de mettre de côté leurs notes, mais je regrette qu'aucun d'eux n'ait répondu aux questions que j'ai posées. Le représentant de la Palestine ne peut-il pas nous dire comment le Gouvernement palestinien compte mettre fin à l'incitation, aux provocations et aux discours incendiaires? Et que fait-il pour que les roquettes ne tombent plus sur les Israéliens? Je n'ai pas entendu une seule fois notre collègue israélien dire comment Israël entend mettre en œuvre la résolution 2334 (2016) relative aux colonies ou ce qu'il prévoit de faire pour régler la crise au Haram al-Charif dont parlent

les journaux, ou pour négocier avec les Jordaniens. Les deux représentants ont dit à peu de choses près la même chose. Le représentant israélien a dit, si j'ai bien compris, que tant que les enfants dans la ville ou le village où il a grandi ne peuvent pas dormir en paix et ne sentent pas à l'abri des roquettes du Hamas palestinien, il ne pourra pas répondre à la question concernant la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Le représentant palestinien a dit la même chose : tant que les enfants palestiniens ne peuvent pas être sûrs qu'à leur réveil il n'y aura pas de bulldozers devant leur maison pour la démolir, il doit donner lecture de sa déclaration.

Nous n'avons donc pas avancé sur le fond, mais je voudrais me saisir de la proposition du représentant israélien. Je serai heureux, lorsque l'Allemagne assumera sa part de la présidence qu'elle assure conjointement avec la France, de saisir mes collègues de l'idée d'organiser une réunion informelle privée des membres du Conseil de sécurité avec les représentants israélien et palestinien afin que nous puissions peut-être poursuivre le débat.

Le Président : L'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine a demandé la parole. Je la lui donne.

M. Mansour (*parle en anglais*) : Je m'excuse de demander à prendre de nouveau la parole. Pour ce qui est de l'incitation, nous sommes convaincus que c'est le fait de l'autre partie. Mais si le Conseil pense qu'elle de notre fait, alors nous acceptons les propositions suivantes. Premièrement, que le Conseil crée une commission pour observer notre comportement et celui de l'autre partie. Et je dis que nous acceptons à l'avance les décisions qui seront prises. Nous demandons au Conseil d'observer notre comportement, et de pas croire ce que nous disons ou ce l'autre partie dit. Qu'il se considère comme une tierce partie. Que le Conseil de sécurité crée une commission pour passer en revue nos manuels scolaires ou, s'il ne vaut, qu'il charge l'UNESCO de le faire, afin qu'on en finisse avec la question de l'incitation et des provocations. Je ne dis pas que nous sommes des anges. Nous ne le sommes pas. Nous sommes des êtres humains. Mais pour en finir avec ce casse-tête, demandons à une tierce partie crédible de venir évaluer notre comportement et nos programmes scolaire et ceux de l'autre partie. Ceci pour répondre à la première question que le représentant de l'Allemagne a soulevée.

S'agissant des tirs de roquettes, nous demandons au Conseil de sécurité, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de créer une commission qui sera stationnée à Gaza, en Israël,

à Hébron/El Khalil ou à Jérusalem-Est, pour observer notre comportement et le leur. Nous demandons qu'elle s'efforce d'être un élément de dissuasion afin que personne ne lui dicte sa conduite, en violation du droit international. Les membres du Conseil ne peuvent pas continuer de se limiter à nous parler, alors qu'ils voient quel est le problème. Qu'ils assument leur responsabilité. Qu'ils agissent. Qui peut les empêcher d'observer la situation? Je dis que je veux que le Conseil crée une commission spéciale ou un organe spécial pour observer qui viole le droit international et pour observer l'ensemble des comportements dont on a parlé, notamment les roquettes.

Ce sont là quelques idées, et j'espère que mes collègues au Conseil de sécurité les examineront sérieusement afin qu'on sorte de l'éternel cycle consistant à nous demander de faire quelque chose que, selon les membres du Conseil, nous ne sommes pas en train de faire. Qu'ils agissent, car ils sont une partie objective. Quelle que soit la décision que prendra le Conseil, elle doit être la plus objective possible, car il est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales et il est censé défendre le droit international. Je dis ici, au nom du peuple palestinien et de ses dirigeants, que nous acceptons toute proposition allant dans ce sens. Et si le Conseil est assez solide et assez puissant, qu'il voie si l'autre partie accepterait de telles propositions. À propos, j'accepte qu'il y ait débat sans déclarations, mais je ne veux pas qu'il ait lieu à huis clos. Je veux que le monde entier voie le comportement de chacun de nous. Le débat doit être diffusé à la télévision et suivi aux quatre coins de la planète. Si l'idée est de ne pas lire de déclarations, je suis d'accord. Si l'idée est d'avoir une discussion très franche au Conseil de sécurité, je l'accepte, mais le débat doit être diffusé dans tous les coins du monde, et que le monde entier voie qui essaye de travailler avec

le Conseil pour ouvrir la porte à la paix et qui fait de l'obstruction et s'efforce de bloquer les portes de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Malheureusement, le Conseil peut voir ce à quoi nous avons à faire. Il peut créer une autre commission, adopter une autre résolution, organiser un autre débat stérile, mais à la fin, pour avoir une négociation sérieuse, les deux parties doivent se parler directement. C'est ce que nous faisons avec l'Égypte. D'ailleurs nous marquons aujourd'hui l'anniversaire de la signature, il y a 40 ans, de l'accord de paix avec ce pays, en lequel nous avons trouvé un vrai partenaire. Anouar El-Sadate s'est rendu à Jérusalem. Il a dit qu'il reconnaissait Israël. Il s'est assis avec nous et a négocié avec nous. Donc, oui, nous pouvons avoir une autre commission. Nous ne sommes pas contre, qu'elle vienne observer l'incitation. Nous connaissons les faits. Ils ont montré au Conseil les livres. Le Conseil de sécurité peut vérifier le budget de l'Autorité palestinienne. Sept pour cent vont aux familles des terroristes. Ils ne le nient pas. M. Mladenov est là. Il peut faire un rapport au Conseil sur les manuels scolaires en Israël et dans l'Autorité palestinienne, ainsi que sur le versement de salaires aux terroristes. Nous ne sommes pas contre une commission, mais au final, pour aller de l'avant, il faut une véritable négociation directe. C'est le seul moyen d'aller de l'avant.

Le Président : Je veux voir dans ces échanges limités mais non scriptés un élément positif.

Il n'y a plus d'orateur ou d'oratrice inscrit(e) sur ma liste, ni de demande de parole. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 10.